



Gestion du stationnement en Vallée Étroite

DEMANDE D'AUTORISATION SPÉCIALE DE TRAVAUX EN SITE CLASSÉ

Au titre de l'art. L.341-10 du code de l'environnement

Edition 23 10 23



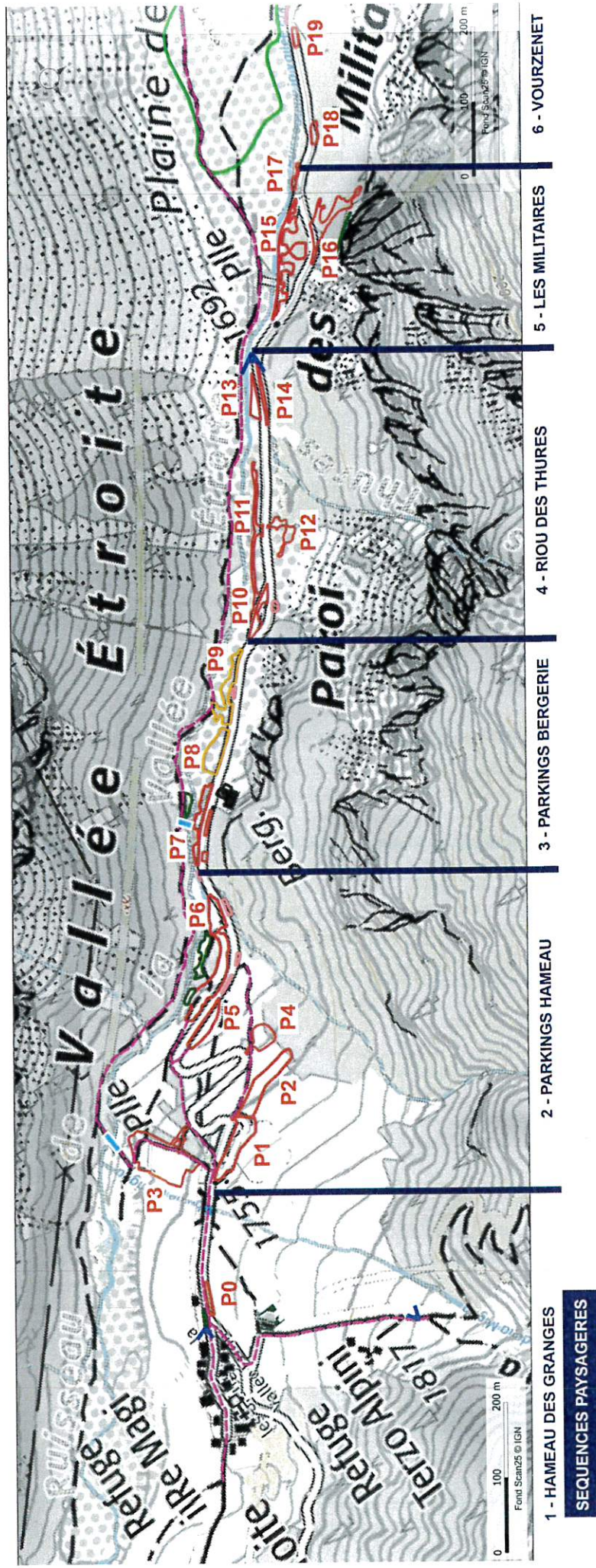
SOMMAIRE

1. LOCALISATION DES PROJETS (1/25 000).....	3	4. SUPPRESSION DE STATIONNEMENT, MISE EN DEFEND DU BORD DE CHEMIN.....	50
2. LES TRAVAUX, CONTEXTE ET ENJEUX	5	4.1. Schémas d'ensemble.....	50
2.1. Le site classé.....	5	4.2. P10	55
2.2. La fréquentation de la vallée Etroite.....	5	4.3. P11	55
2.2.1. Statistiques communales stationnement payant été 2022	5	4.4. P12	55
2.2.2. Fréquentation navette été 2022 / 2023.....	5	4.5. P13	56
2.2.3. Verbalisations.....	6	4.6. P14	56
2.2.4. Ressenti.....	7	4.7. P16	56
2.2.5. Multiples usages et usagers de la vallée Etroite.....	8	4.8. P17	57
2.3. Projet et stratégie communale.....	9	4.9. P18	57
2.3.1. Objectifs fonctionnels, paysagers et phasage.....	9	4.10. P 19.....	58
2.3.2. Motifs paysagers et références locales, fondements du parti d'aménagement paysager.....	9	5. BILAN STATIONNEMENT REAMENAGE ET SUPPRIME	59
3. REAMENAGEMENT DU STATIONNEMENT	13		
3.1. Entrée du hameau des Granges - P0.....	13		
3.2. P1	16		
3.3. P2	19		
3.4. P3	22		
3.5. P4	25		
3.6. P5	26		
3.7. P6	29		
3.8. P 7	32		
3.9. P8 - P9	36		
3.10. P15 - P16.....	39		
3.11. P20	43		
3.12. P 21	45		
3.13. P22	47		

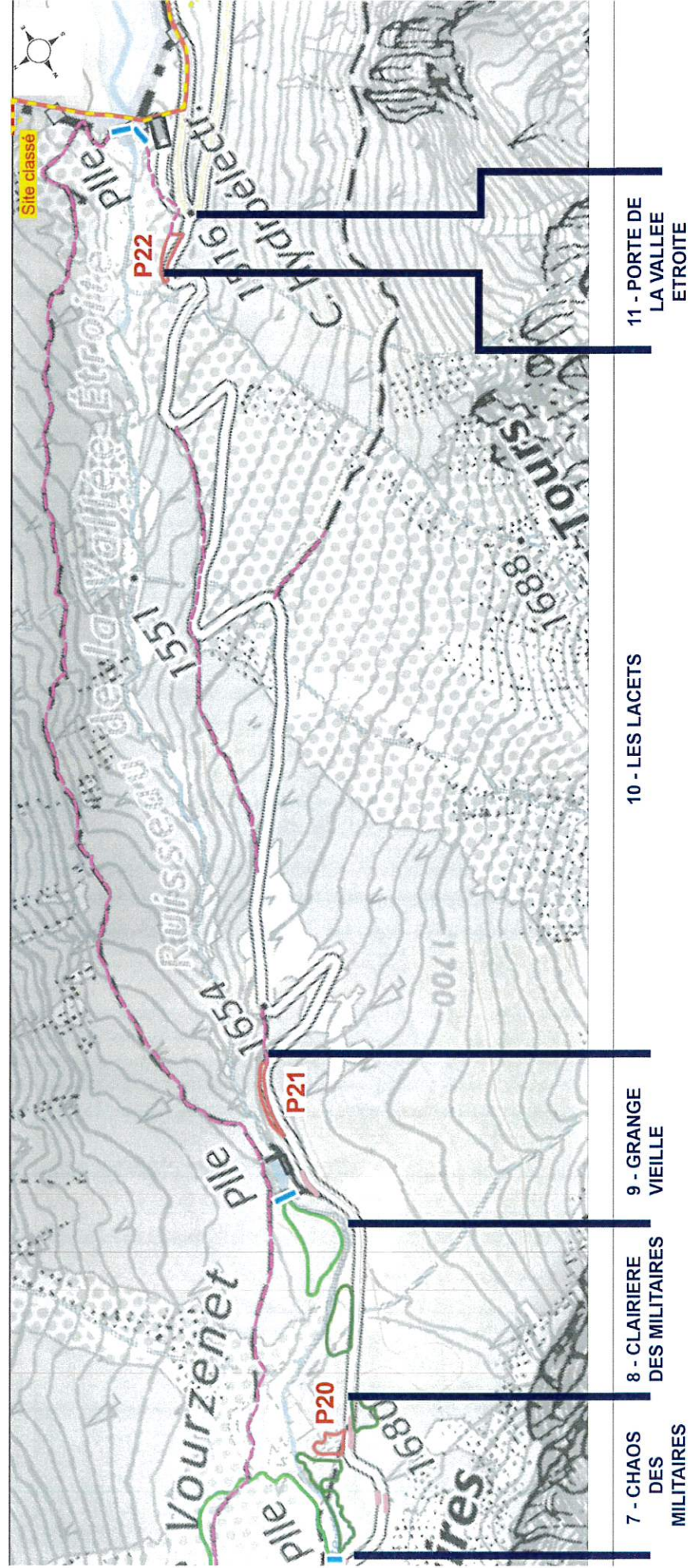
1. LOCALISATION DES PROJETS (Fond IGN 1/25 000)

REPERAGE ET NUMEROTATION DES PARKINGS

- | | | | |
|---|--|---|-------------|
|  | Parking |  | Sentier |
|  | Parking temporaire haute saison |  | Passerelle |
|  | Stationnement bord de chemin |  | Cône de vue |
|  | Secteur de loisirs rive droite (pique-nique, «plage», jeux, escalade, camping ...) | | |
|  | Secteur de camping et feu rive gauche | | |



SEQUENCES PAYSAGERES



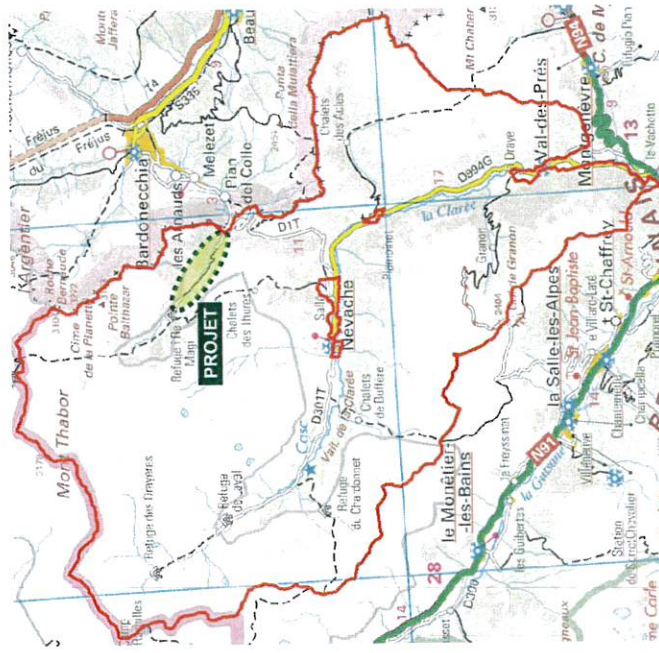
2. LES TRAVAUX, CONTEXTE ET ENJEUX

2.1. Le site classé

L'ensemble formé par la vallée de la Clarée et la Vallée Étroite a été classé par décret du 31 juillet 1992. Le site s'étend sur environ 26000 hectares et se prolonge au nord par le Site classé du "Massif du Thabor", sur le département de la Savoie.

Le classement de ces vallées s'appuie sur toutes les facettes de leur exceptionnelle qualité :

- **Esthétique et pittoresque** :
qualifiée de "plus séduisante vallée du Briançonnais" par le Guide Michelin, le site de la Clarée est resté jusqu'à présent préservé et il importe de le protéger contre les menaces de dégradation ;
- **Culturelle** : le patrimoine bâti de la Clarée et de la vallée Étroite, et le paysage façonné par les pratiques agricoles, sylvicoles et pastorales sont autant d'éléments constitutifs d'un équilibre traditionnel caractéristique en matière d'occupation de l'espace (...);
- **Scientifique** : le site de la Clarée comprend plusieurs stations botaniques très intéressantes : zone humide, tourbière...



Localisation du Site classé (Fiche DREAL PACA) et du projet

Par ailleurs, la démarche de classement s'inscrit dans une volonté de soutien à l'activité touristique du département des Hautes-Alpes, par le renforcement de l'un de ses arguments les plus forts : la qualité de ses sites naturels.

En mars 2006, le document d'orientation du projet d'Opération Grand Site Vallée de la Clarée et Vallée Étroite était validé par la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages.

Les responsables des collectivités locales et la Communauté de Communes du Briançonnais, gestionnaire de l'OGS, souhaitaient offrir aux visiteurs des vallées préservées, favoriser un tourisme doux, durable et responsable qui respecte les conditions de vie des habitants, génère des retombées économiques au plan local.

Des aménagements ont été réalisés pour la vallée de la Clarée. La commune de Névache souhaite à présent s'investir sur la Vallée Étroite, en collaboration transfrontalière avec la commune de Bardonecchia pour l'organisation de navettes.

Le présent projet de gestion du stationnement en Vallée Étroite est entièrement inclus dans le Site classé de l'ensemble formé par la vallée de la Clarée et la Vallée Étroite.

2.2. La fréquentation de la Vallée Étroite

2.2.1. Statistiques communales stationnement payant été 2022

Nombre de voiture	En Juillet	En Aout
Moyenne	127,3	215,5
Max	327	391
Minimum	40	68

Total été 2022 : 8961 tickets de parking payant, en hausse de 2.5%

Soit 26 883 personnes en 2022 sur une base de 3 personnes /voiture

2.2.2. Fréquentation navette été 2022 / 2023

Du 9 juillet au 28 août 2022 inclus, la navette mise en place en Vallée Étroite a transporté 2980 personnes, soit 58 personnes par jour en moyenne.

En 2022, une estimation de la fréquentation de la Vallée Étroite a été faite à partir des données issues des parkings payants, des comptages réalisés sur les parkings non payants par AKENE et de la fréquentation de la navette. Il est ainsi estimé qu'en moyenne de début juillet à fin août 600 à 800 personnes viennent en Vallée Étroite par jour, avec un pic de fréquentation pouvant atteindre 1200 à 1500 personnes par jour. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif.

Une amélioration de la gestion du site en 2023 en cohérence avec le projet d'aménagement présenté dans le cadre du Site classé :

En complément du stationnement payant dans la Vallée Étroite et en réponse à la très forte fréquentation du site, le dispositif de navettes a évolué en 2023 avec un système similaire à celui mis en œuvre depuis 20 ans en Haute vallée de la Clarée.

Afin de préserver l'environnement et de faciliter les déplacements, des navettes ont été proposées conjointement par la Communauté de Communes du Briançonnais et la ville de Bardonecchia entre Plan del Colle à Bardonecchia – Italie et les Granges à Névache – France du 8 juillet au 27 août 2023 inclus pour 2€ le trajet aller-retour.

La navette circulait de « Plan Del Colle, Bardonecchia, Italie » à « La Vallée Étroite, Névache, France » :
→ Tous les jours du 8 juillet au 4 août et du 21 août au 27 août 2023 : 10 allers retour par jour de 9h30 à 18h45
→ Tous les jours du 5 août au 20 août 2023 : 12 allers/retours par jour de 8h30 à 18h45

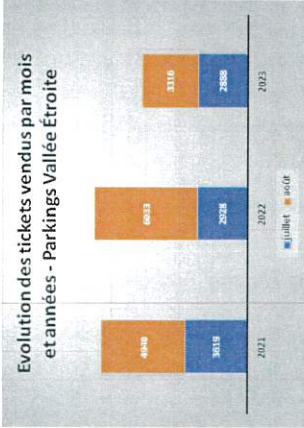
La route d'accès à la Vallée Étroite était fermée de 10h30 à 15h30 aux dates suivantes :

- Week-end du 8 et 9 juillet ;
- Week-end du 15 et 16 juillet ;
- Week-end du 22 et 23 juillet ;
- Week-end du 29 et 30 juillet ;
- Du 5 août au 20 août ;
- Week-end du 26 et 27 août ;

Pour l'année 2023, le bilan chiffré pour l'utilisation de ces navettes n'est pas encore disponible.

Voici quelques éléments chiffrés concernant les parkings payant :

La fermeture de la route et la mise en place des navettes supplémentaires en 2023 a entraîné une baisse d'environ 30 % du nombre de véhicules sur les stationnements payants en Vallée Étroite. On compte ainsi 6204 voitures ayant payé un ticket de parking cet été 2023, contre 8961 en 2022 et 8559 en 2021.



2.2.3. Verbalisations

En plus des interventions ponctuelles de la gendarmerie courant de l'été en Vallée Étroite, les six tournées de surveillance, de sensibilisation et de verbalisation menées par l'ONF et financées par la commune de Névache en 2022 ont permis de sensibiliser 600 personnes.

23 verbalisations ont été faites pour feux interdits (amende de 135 €) et 29 interpellations au titre du camping sauvage interdit.

Ces actions ont permis d'augmenter la visibilité de la gendarmerie et de l'ONF et d'informer les visiteurs sur la réglementation qui s'applique en Vallée Étroite.

Ces actions de sensibilisation et de verbalisation ont été à nouveau mises en œuvre en 2023.

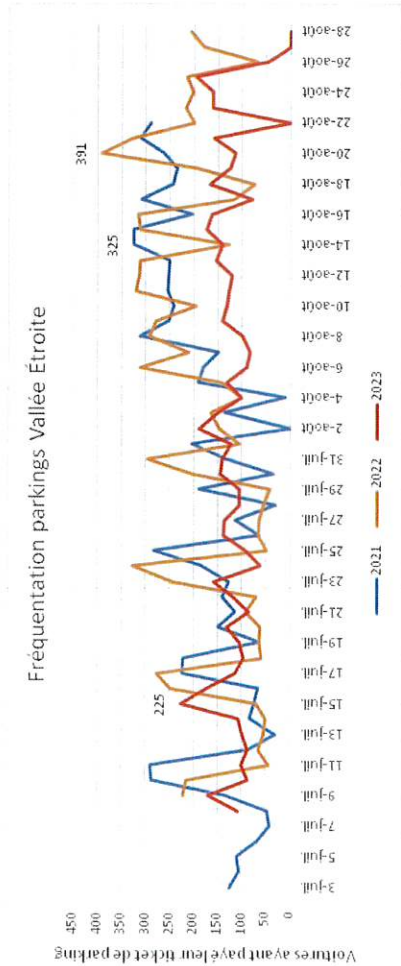
Le bilan des patrouilles de verbalisation et de sensibilisation financées par la commune auprès de l'ONF pour le secteur de la Vallée Étroite est le suivant :

Date		Nombres de personnes rencontrées	Sensibilisation	Amendes	Remarque
15/07/2023	Fin de journée	67	-Feux -Déchets -Camping / Bivouac	9 : Feux	
21/07/2023	11h – 14h	30	-Feux -Camping / Bivouac	1 : Camping	Météo mitigée d'où faible fréquentation
19/08/2023	11h – 16h	72	-Feux -Déchets -Camping / Bivouac -Circulation	8 : mise en conformité	Encore beaucoup de feux sauvages en Vallée Étroite cette année

Enfin un poste d'écogarde Natura 2000 a été créé sur le site Natura 2000 « Clairée » pour l'été 2023. L'un des sites les plus fréquentés faisant l'objet de ces patrouilles de veille, de sensibilisation et d'information était bien entendu la Vallée Étroite.

Le retour de cette saison estivale d'écogarde fait ressortir l'ampleur des pratiques impactantes sur les milieux naturels en Vallée Étroite, notamment lié à la pratique du camping sauvage et des feux non autorisés sur des places à feux très nombreuses et de très grande taille.

Fréquentation maximum des parkings : 225 voitures le 15/07/2023
Fréquentation minimum : non estimée le 22/08 (jour de congé de l'unique employé en poste), ainsi que le 27 & 28 août (coulée de boue sur la route de Vallée Étroite). Si on exclut ces jours « exceptionnels », on observera un minimum de 46 voitures le 26 août (soleil le matin, pluie et orages l'après-midi).



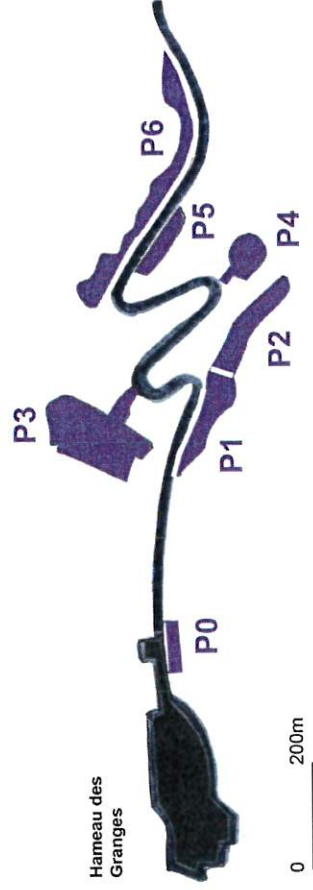
L'évolution de la gestion de la fréquentation en Vallée Étroite avec la mise en place de la fermeture de la route et des navettes supplémentaires a des impacts positifs sur la fréquentation de la vallée et l'impact sur les milieux naturels. Cependant, ce dispositif est encore à améliorer et à doter de moyens techniques, humains et financiers supplémentaires et à pérenniser dans le temps afin que la gestion soit efficace, fluide et la communication claire auprès de tous les usagers.

Les aménagements proposés en Vallée Étroite et présentés dans ce dossier sont complémentaires et essentiels afin d'améliorer la gestion globale du site.

2.2.4. Ressenti

L'étude de terrain de l'été 2022 fait ressortir :

- Un envasement de voitures stationnées en bord de route ou poches de parking sur un linéaire de 2.5 km
- Une sous utilisation des navettes
- 520 voitures stationnées en moyenne sur les journées de fin juillet dont seulement 320 en stationnements payants
- Des incivilités : refus de paiement du stationnement, sans justificatif de propriété dans la vallée alors que le prix forfaitaire à la journée (10h / 15h30) est très modeste (3€)
- Si on compte 3 personnes en moyenne par véhicule plus de 1500 visiteurs par jour en été
- Une surface de parkings cumulée entre le haut et le bas des Granges (P1 à P6) bien supérieure à la surface du hameau engendrant un impact paysager fort à la fois en scénographie d'approche par la route et en vision dominante depuis les sentiers en versant.



Les Granges 7 400 m2

P0 à P5 9 635 m2 - soit 30 % de surface de plus que le village

P0 à P6 13 435 m2 soit 81% de surface de plus que le village

- Une capacité de 280 places (P0 à P6) pour 3 activités commerciales dans le hameau - Une trentaine de places seulement utilisées la nuit.
- Des comportements dangereux en particulier les feux sous couvert forestier en vallée.
- Des interdictions de camping, de stationnement et de feux non respectées
- De multiples signalétiques disparates sans effet sur les comportements



Sentier érodé



Piétons sur chaussée



Accotements dégradés



Multiples traces de feu et camping malgré interdiction

2.2.5. Multiples usages et usagers de la vallée Etroite



Randonnée
(Lac Vert,
Mont Thabor ...)



Camping, feux de camp,
repas en famille ou entre amis



Pique-nique et jeux



"Plage" en bord de torrent



Bar, restaurant, gîtes dans le hameau



Escalade à la
paroi des Militaires



Barbecue et repas en famille ou entre amis



Pêche

2.3. Projet et stratégie communale

2.3.1. Objectifs fonctionnels, paysagers et phasage

La commune de Névache souhaite améliorer l'expérience de visite en Vallée Etroite, en adéquation avec les valeurs naturelles et agricoles d'une haute vallée alpine.

L'objectif est également de limiter la pression sur les milieux naturels et de favoriser les paysages montagnards traditionnels.

La fermeture de la route en haute saison (juillet / août) et la mise en place de grandes navettes bus au départ du parking existant sur Pian Del Colle est une mesure phare. La mise en œuvre est liée à la commune de Bardonecchia et à la compétence « Mobilité » portée par la Communauté de communes du Briançonnais.

La desserte de la vallée en bus conditionne la réorganisation et la diminution du stationnement en été ; stationnement illégal sur accotement stoppé, parkings autorisés identifiés et insertion paysagère améliorée.

Parallèlement la surveillance du site et les actions de verbalisation réalisées par l'ONF et la gendarmerie, à la demande de la commune de Névache, sont à poursuivre en haute saison, en espérant petit à petit des retombées positives sur les comportements.

Les actions prévues à court terme :

- Juillet et août : fermeture de la route et mise en place d'un système de navette depuis Pian Del Colle (cf. paragraphe ci-dessus pour la gestion mise en œuvre en 2023).
- Aménagement des parkings proches des Granges (amélioration de P1 et P2, fermeture de P4, réaménagement partiel de P3).
- Aménagement des parkings autour de la Bergerie avec arrêt navette et parking relais forte fréquentation (P6 / P7 / P8 / P9)
- Parkings payant l'été 3€ / jour
- Aménagements légers (troncs d'arbres, branchages, clôture agricole...) pour mettre en défens les accotements et parkings à fermer
- Amélioration ponctuelle de sentiers érodés par création d'embranchements en ronds bois. Suppression de raccourcis, sentes secondaires, par dépôt de branchages en amont et aval de sequences et renaturation naturelle en prairie
- Reconstitution de 2 places à feux officielles et sécurisées près de P20
- Poursuite des actions de surveillance et de verbalisation en haute saison, financées par la commune

2.3.2. Motifs paysagers et références locales, fondements du parti d'aménagement paysager

- ➡ Mise en défens selon environnement agricole, boisé ou minéral



Mise en défens par tronc d'arbre couché sur le sol



Mise en défens par clôture agricole



Amas de pierre, "Clapiers"

↑ Mobilier



Barrière bois, modèle existant reconduit



Fontaine bois existante conservée



Abri bus bois pour La Bergerie

3 appuis vélos bois pour P1

Signalétique



Recherche d'unité et de sobriété pour la signalétique, coordonnée avec celle de la vallée de la Clarée
2 modèles en bois : panneaux info et poteau de balisage

Amélioration de sentiers



Création d'embranchement bois dans les secteurs les plus érodés



Blocage d'accès par fagots de bois pour stopper les divagations

↑ Revêtement de sol



Exemple de stationnement sur mélange terre- pierre enherbé



Grave compactée pour voie de parking et chemin

Travail de la pierre en revêtement de sol et muret



Muret en pierre dans le hameau des Granges
Référence pour les murets du P1



Chemin empierré

Accès au refuge Terzo Alpini au sud des Granges
Référence pour la placette d'entrée P0 et arrêt bus P7

Place à feux

Modèles de places à feux proposées pour la Vallée Etroite et se référant aux exigences de la Direction départementale des Territoires concernant ces aménagements et le risque incendie (type de foyers, absence de végétation à proximité, panneau d'information...) : cf. Arrêté préfectoral n°05-2017-03-14-004



Exemple de visuel pour les panneaux des places à feux



↑ Palettes végétales arborées



Structure végétale boisée ; dominance de mélèze



Structure végétale rurale, arbre isolé ; sorbier



Ripisylve : dominance de saule

↑ Palette végétale arbustive



Taillis arbustif sur talus ; framboisier, groseillier ...



Sureau à grappes - Les Granges

↑ Palette végétale herbacée



Prairie naturelle pâturée très riche, source d'approvisionnement en graines pour enrichissement si besoin des secteurs renaturés



Bonne régénération naturelle de l'enherbement d'une majorité de parkings, hors saison, ex P3

3. REAMENAGEMENT DU STATIONNEMENT

3.1. Entrée du hameau des Granges - P0

➡ Emprise cadastrale - Section M ; Chemin communal et parcelle 205 pour partie



➡ État des lieux - 12 places



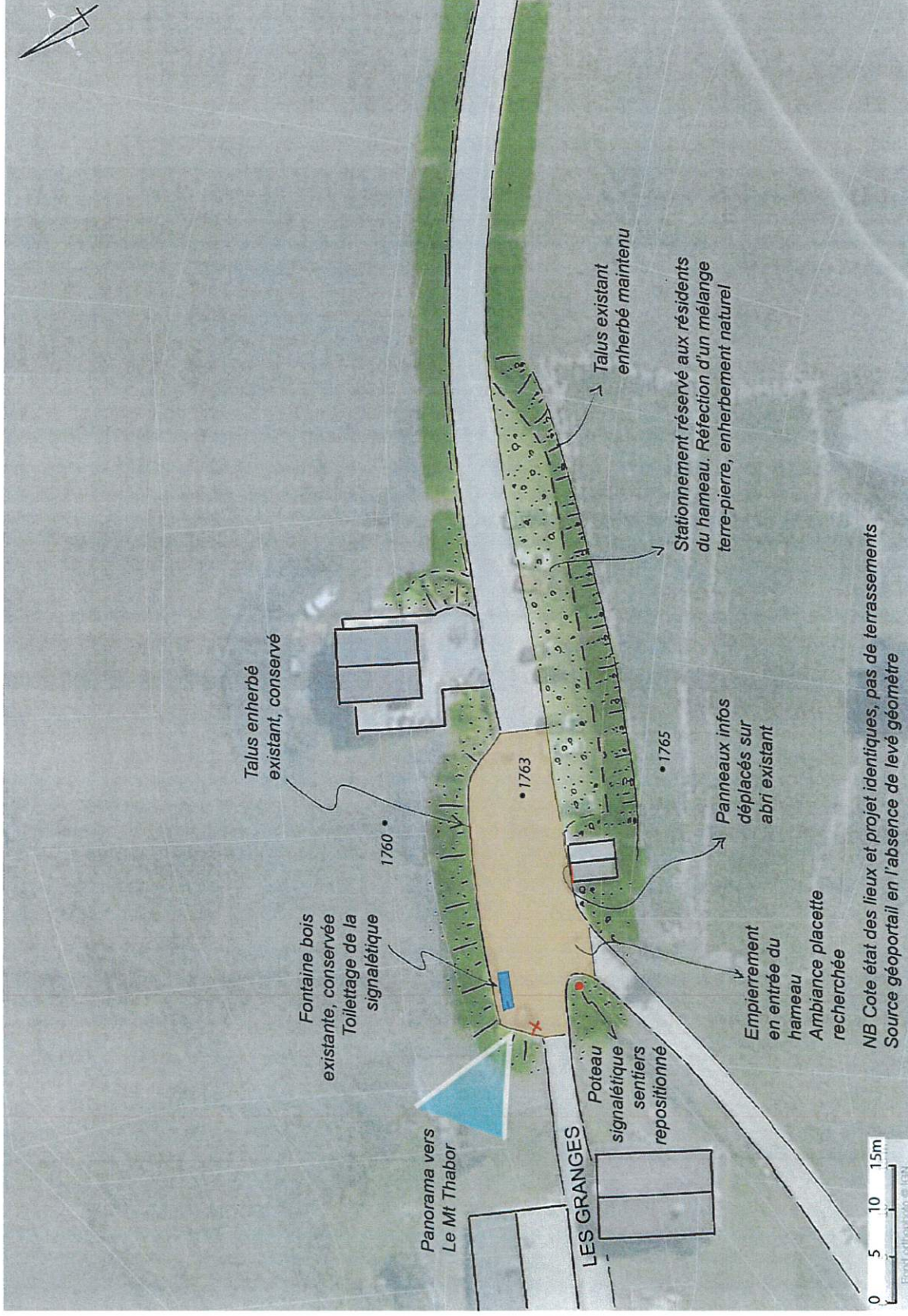
L'arrêt des navettes en entrée de hameau en 2022 a été remplacé par un arrêt au droit de La Bergerie, avec un grand bus, durant l'été 2023.

Revêtements de sol abîmés.

Stationnement pour les résidents du hameau à gauche à maintenir.



Opportunité de toiletage des aménagements existants, amélioration du revêtement de sol et optimisation du panorama vers les Granges et le Mont Thabor

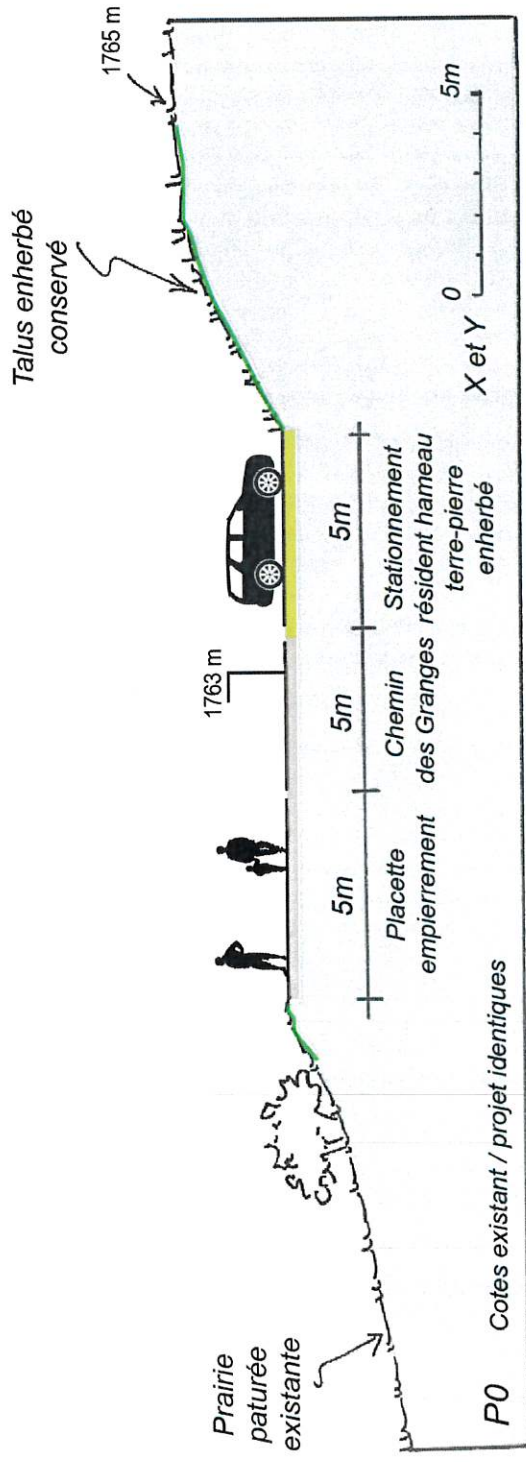


12 stationnements résidents du hameau projeté, identique à l'existant

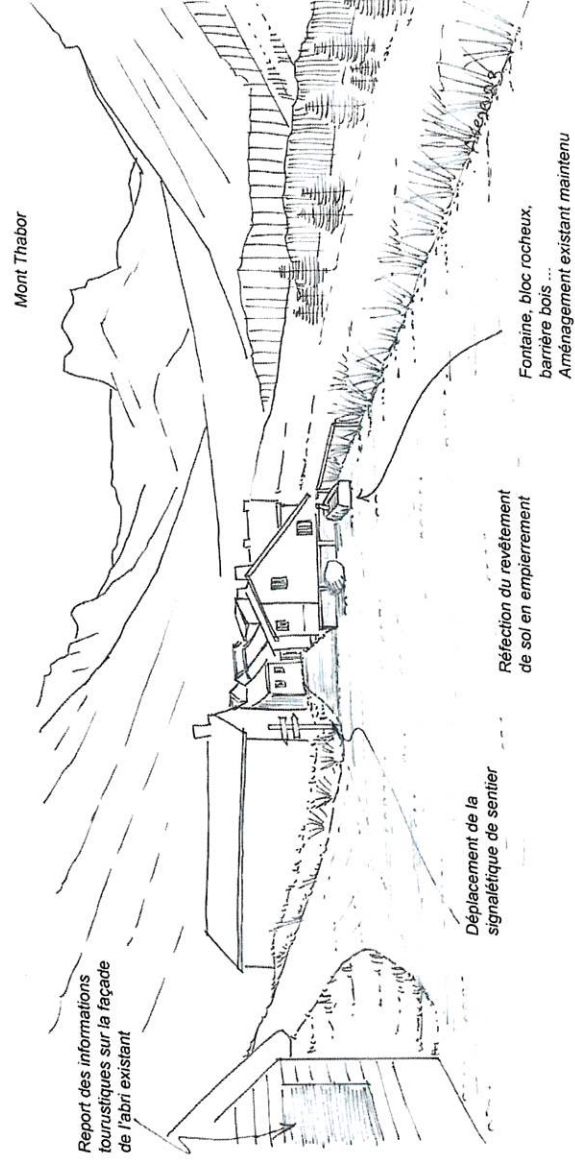
Réaménagement de l'entrée du hameau en placette belvédère vers les Granges et le Mont Thabor. Maintien de la fontaine, des bancs en bois, déplacement du poteau de balisage randonnée à gauche du chemin, report des infos en façade de l'abri existant.

Réfection des revêtements de sol ; mélange terre-pierre enherbé au droit du stationnement et empiérement du chemin et de la placette.

Pas de terrassements prévus. Maintien des talus existants enherbés.



A cette échelle les aménagements prévus ne sont pas lisibles

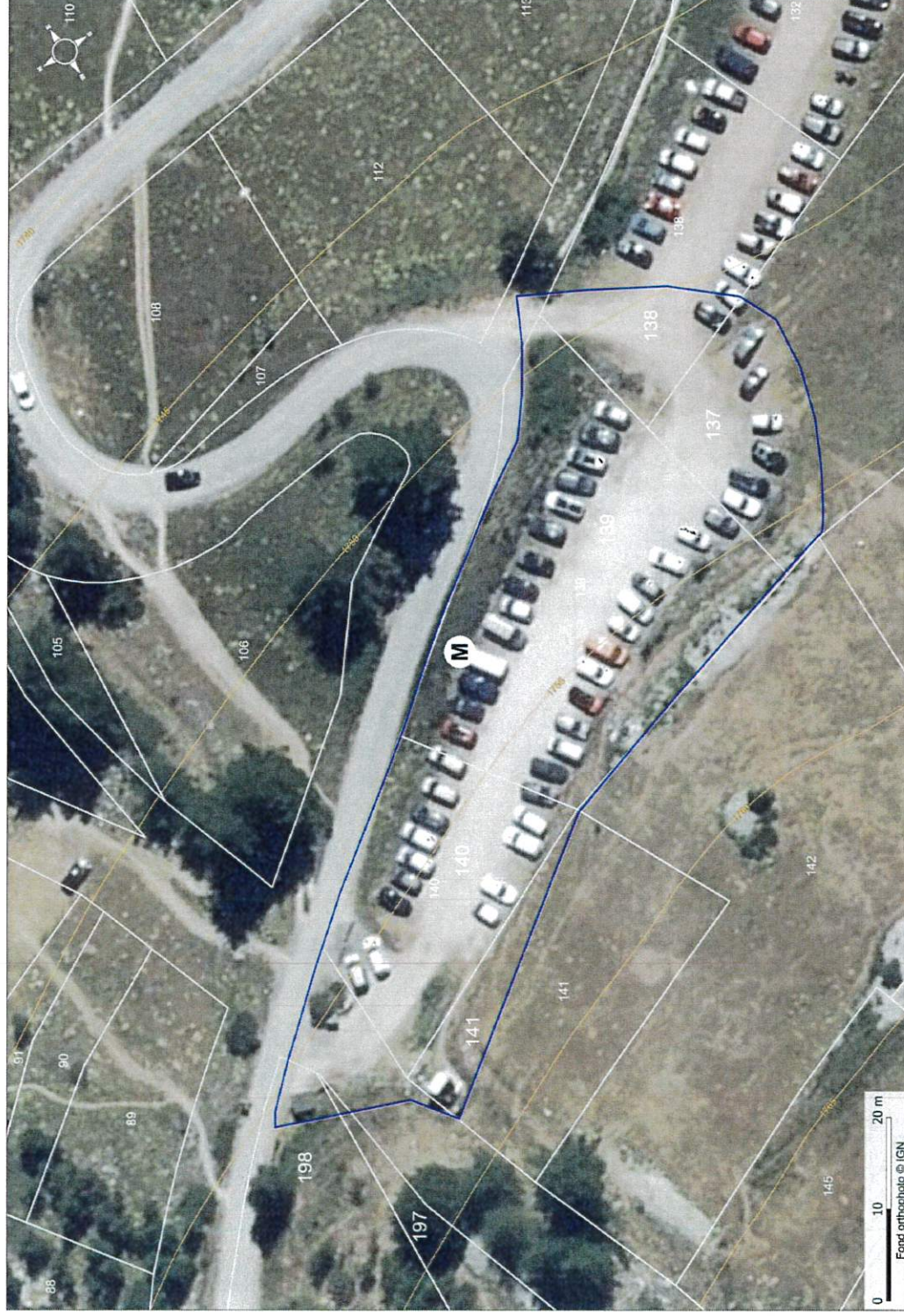


Entrée du hameau épurée et aménagée en placette

3.2. P1

⇒ Emprise cadastrale - Section M : Parcelle 140, 139, et pour partie 18, 141, 137, 138

⇒ Etat des lieux - 50 places



Entrée du P1 marquée par un chalet, conteneurs, blocs de rochers, toilettes perchées sur talus, sur largeur ayant fait office d'ancien "giratoire"



Pas d'ombrage, ni de transition entre parking et prairie. Sol en grave sans régénération de prairie hors saison



La commune souhaite conserver les toilettes (récentes) et le chalet (pour agents municipaux)



Les accotements dégradés du chemin d'accès aux Granges sont protégés par une clôture type agricole pour permettre leur régénération naturelle en prairie. Des fagots de branchages sont disposés de part et d'autre des sentiers à mettre en défens pour permettre la régénération de prairie et stopper la démultiplication de cheminements.

38 places + 3 PMR projetées soit la suppression de 9 places.

Ce parking, le plus proche du hameau des Granges, est maintenu.

Proposition de création de 3 places pour les personnes à mobilité réduite délimitées par un muret en pierres supportant une signalétique PMR.

Maintien du chalet pour les agents municipaux, mais report des conteneurs à ordure à l'arrière, masqués par une palissade bois.

Création dans le prolongement du chalet, d'un espace piéton - point rencontre, délimité par un muret qui pourra servir d'assise. Réfection du sol en grave compactée. Installation de 3 appuis vélos.

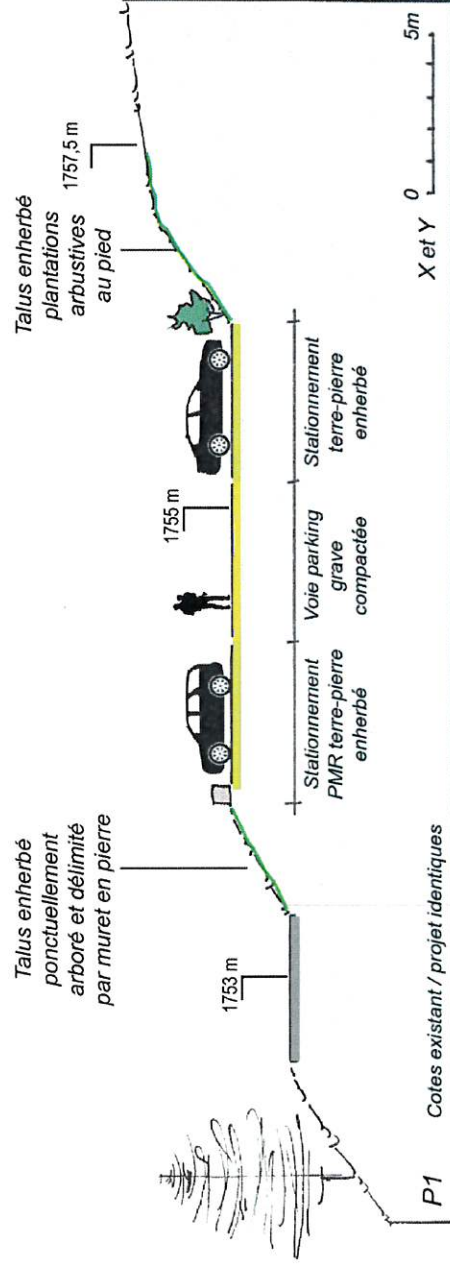
Les toilettes récemment refaites ne peuvent malheureusement pas être déplacées et seront habillées avec un bardage bois lasuré foncé (même couleur que le chalet).

Sol du parking en grave compactée pour la voie de desserte et en mélange terre-pierre enherbé pour le stationnement, afin d'offrir un verdissement hors saison.

Conservation des jeunes mélèzes en place, complétés par la plantation de quelques sorbiers protégés par rondin bois au sol. L'objectif étant de fractionner les vues sur le linéaire de stationnement et d'ombrager quelques voitures.

Plantations d'arbustes locaux, répartis de façon aléatoire en pied de talus, (framboisiers, groseilliers, sureaux ...).

↑ Coupe état des lieux / projet

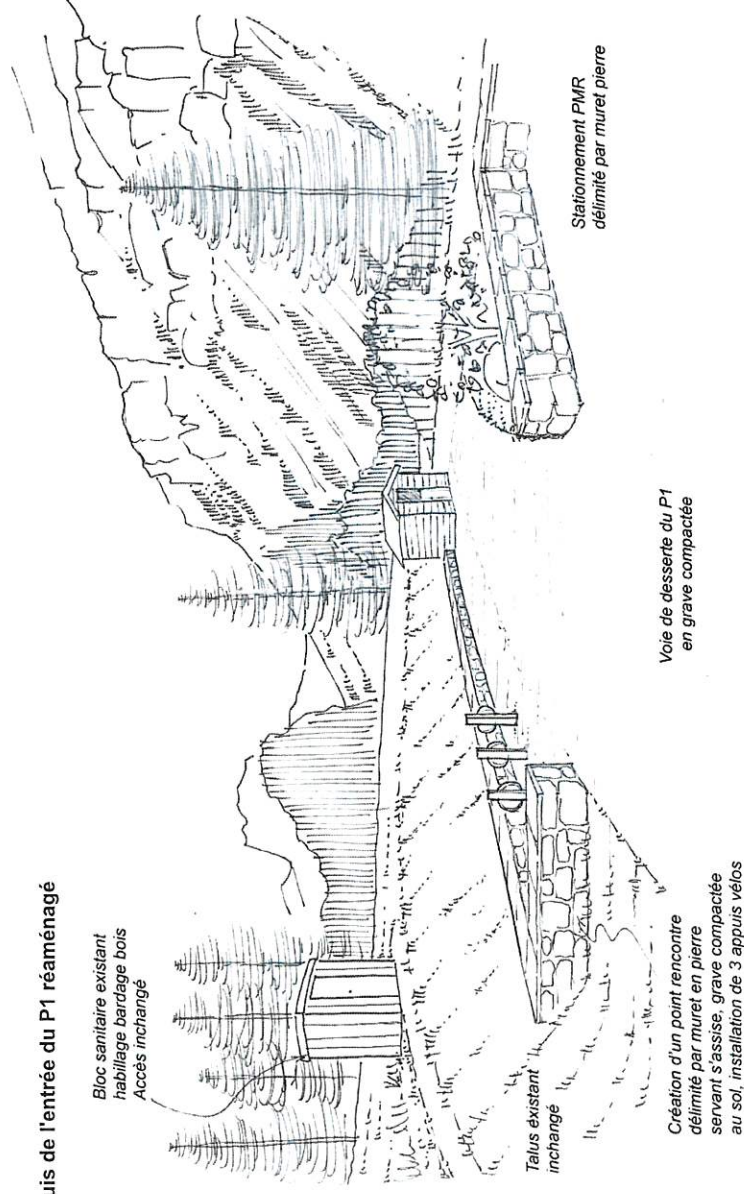


↑ Perception lointaine

A cette échelle les aménagements de requalification ne sont pas lisibles.



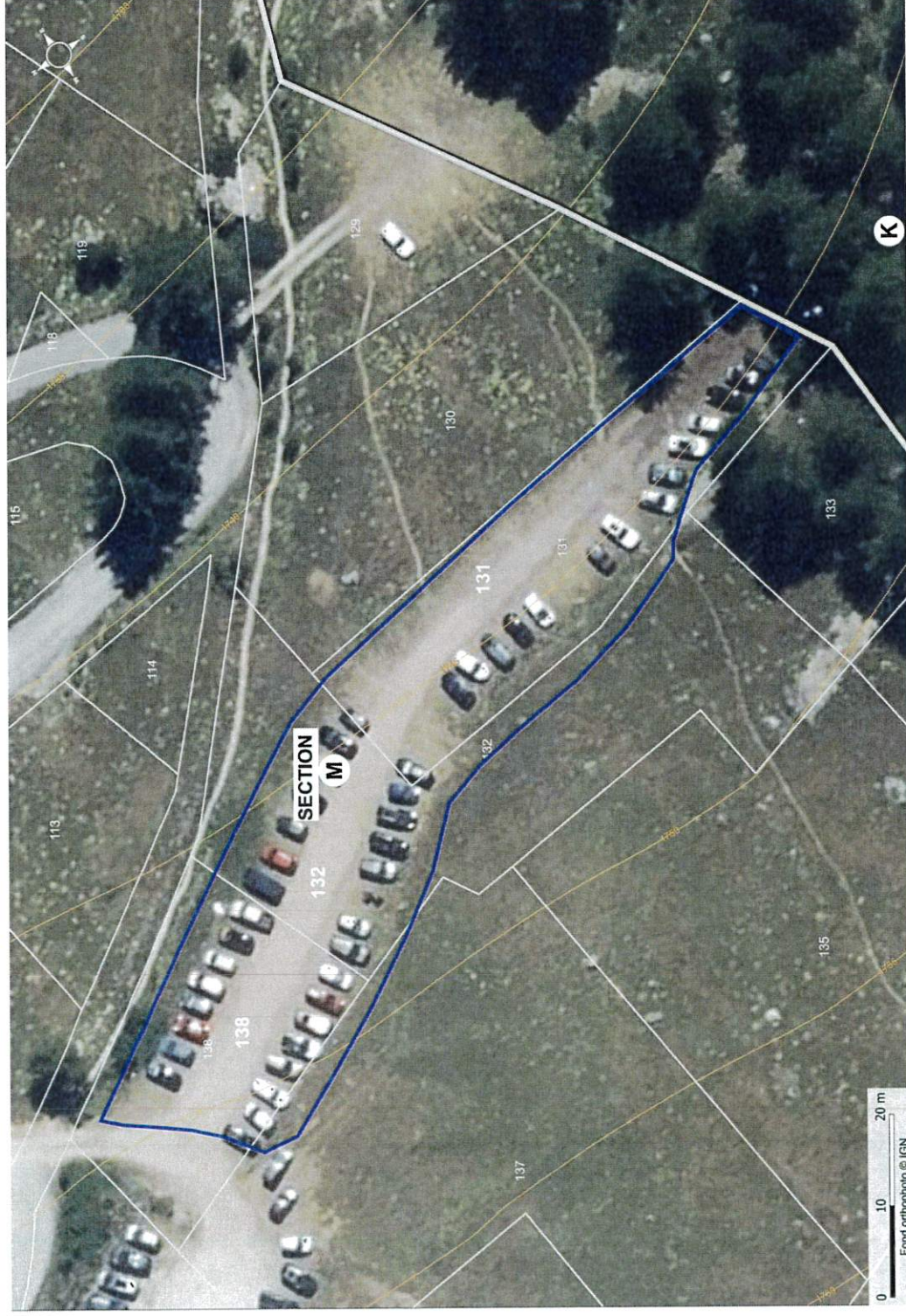
↑ Croquis de l'entrée du P1 réaménagé



3.3. P2

- ➡ Emprise cadastrale - Section M ; Pour partie parcelles 138, 137, 132, 131

- ➡ Etat des lieux - 58 places



Parking avec une double déclivité en profil en long et en travers. Secteurs terreux où les voitures s'embourbent en cas d'orage.

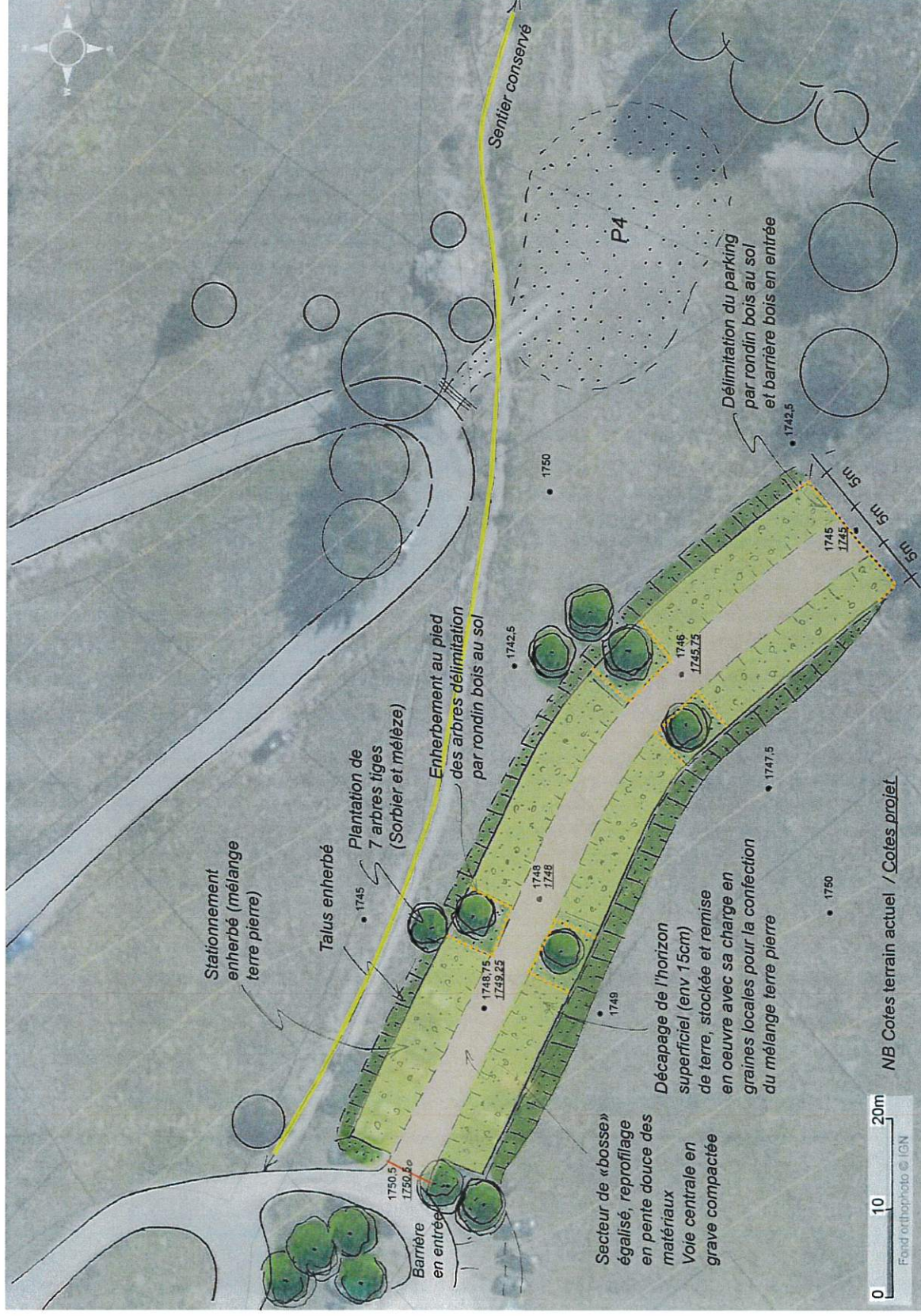
La prairie se régénère hors saison.

Pas d'ombrage ni de transition entre parking et prairie aux abords

Vue vers le Mont Thabor à conserver



Extrémité du P2 moins sollicitée, hors pics de fréquentation



55 places projetées, soit la suppression de 3 places.

Mise en œuvre des aménagements à moyen terme

Le réaménagement prévoit une homogénéisation du nivellement, sans apport de matériaux, mais en arasant la "bosse" centrale et en équilibrant déblai / remblai avec un profil en long et en travers doux et aplani.

Sol en grave compactée pour la voie centrale et en mélange terre-pierre enherbé pour le stationnement

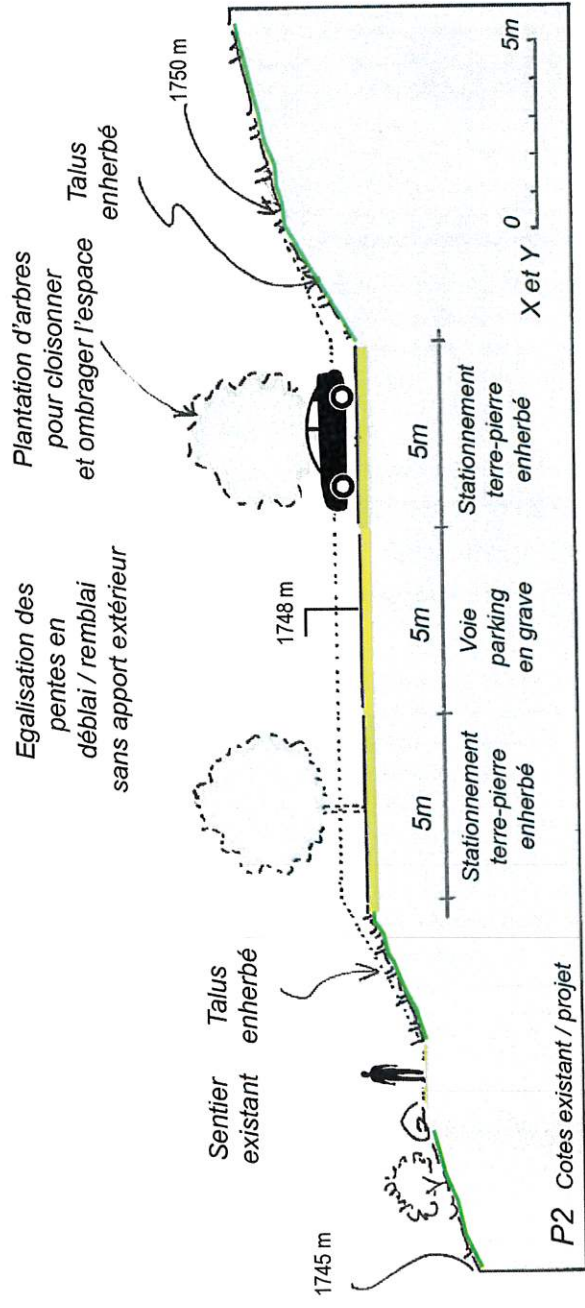
Ré-enherbement naturel avec la charge en graine contenue dans la terre de décapage de surface, remise en place dans le mélange terre-pierre.

Enrichissement avec semis d'herbacées locales dans un second temps, si la végétation ne revient pas naturellement.

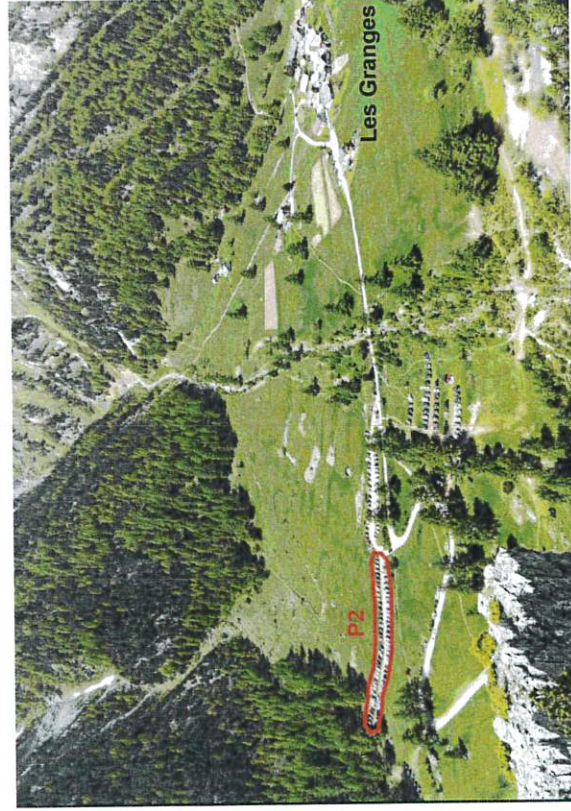
Plantation de quelques arbres protégés par rondin bois au sol pour cloisonner le linéaire de stationnement.

Fermeture du parking par barrière bois.

⇧ Coupe état des lieux / projet



⇧ Perception lointaine



A cette échelle les réaménagements ne seront pas lisibles, sauf les plantations à terme

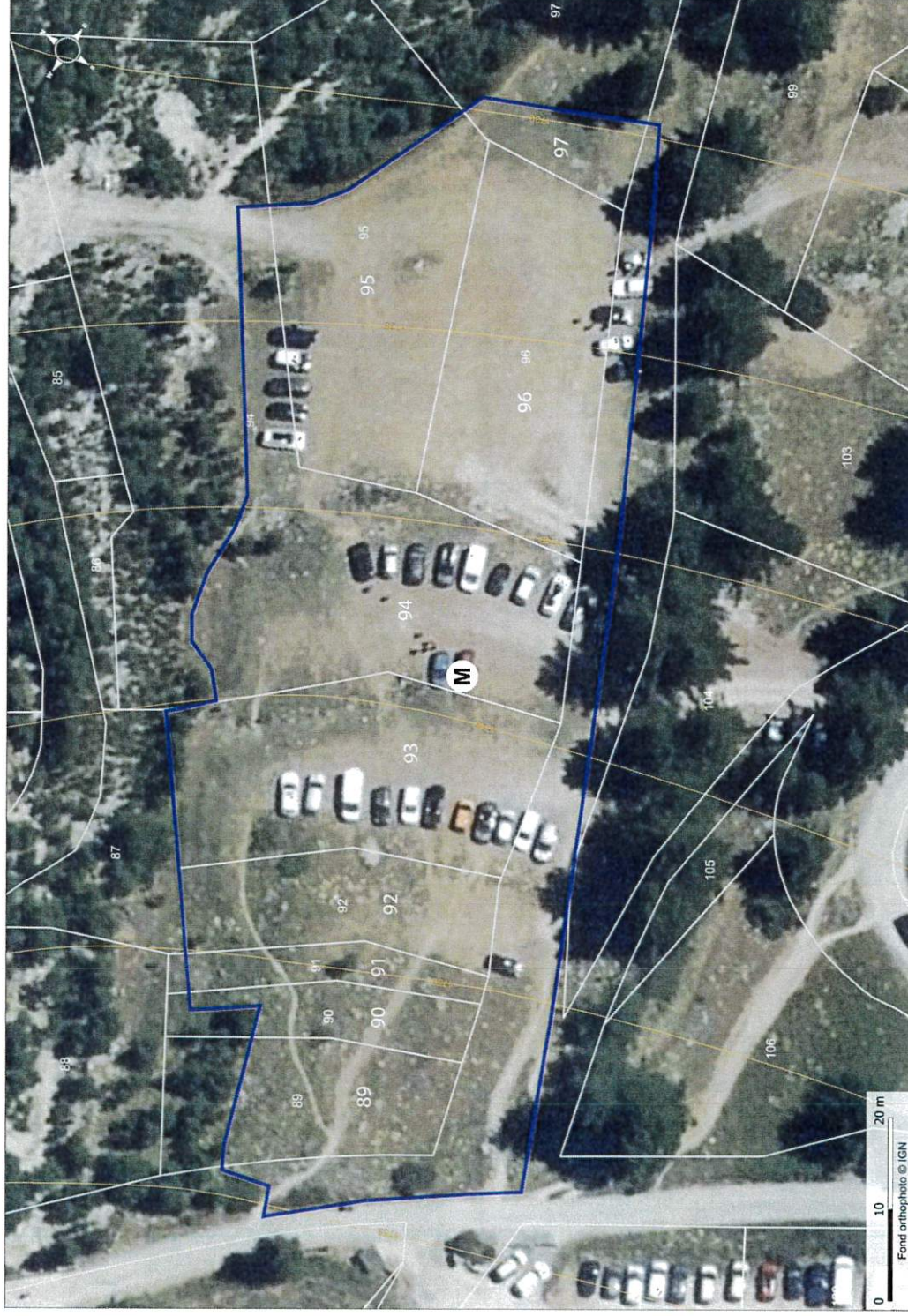
⇧ Perception proche - Etat des lieux



3.4. P3

⇒ Emprise cadastrale - Section M : Pour partie parcelles 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97

⇒ Etat des lieux - 85 places



Parcelle avec un fort dénivelé (25m). Parking en 3 terrasses. Talus non plantés ni maçonnés. Vue dominante d'un seul tenant depuis le chemin d'accès au hameau, voitures "en nappe". Perception également depuis le chemin reliant la passerelle rive gauche au hameau. Chemin piéton érodé. Voitures parfois embourbées en partie basse Prairies régénérées hors saison.

45 places projetées, soit la suppression de 40 places.

Limitation du parking à 2 terrasses en partie centrale du versant, avec renaturation des espaces amont et aval.

Reprofilage et élargissement des terrasses de quelques mètres pour optimiser le stationnement (2 lignes en épis avec voie centrale).

Plateforme de stationnement en mélange terre-pierre enherbé.

Enherbement et plantation des pieds de talus d'arbustes locaux (framboisiers, groseilliers, sureaux...).

Blocage de l'accès à la prairie basse par pierrier (en référence à l'existant).

Scarification et régénération naturelle.

Enrichissement avec semis d'herbacées locales, dans un second temps, si la végétation ne revient pas naturellement.

Maintien de la barrière bois en entrée de parking et du chemin d'accès en grave compactée.

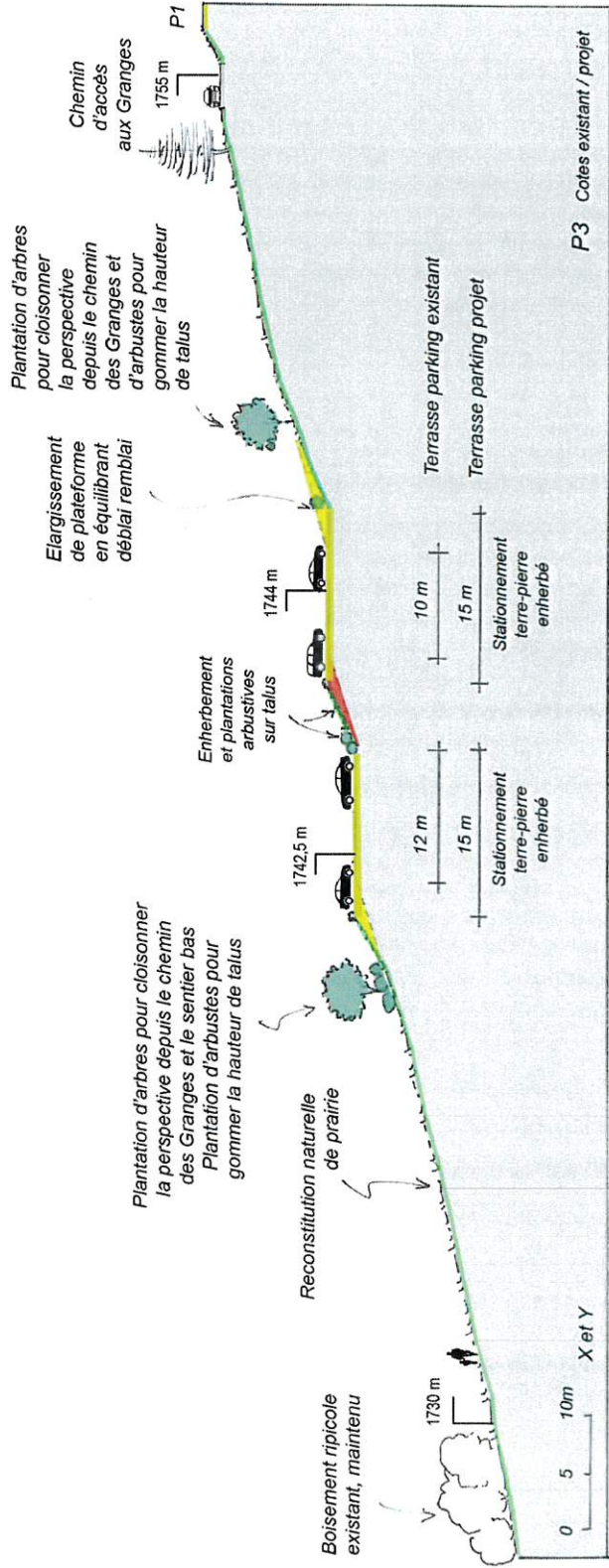
Plantation de 8 mélèzes et sorbiers pour créer des écrans visuels et limiter la perception des voitures.

Maintien de 2 sentiers piétons principaux et blocage des autres sentes par fagots de bois. Régénération naturelle de prairie sur les sentiers mis en défens.

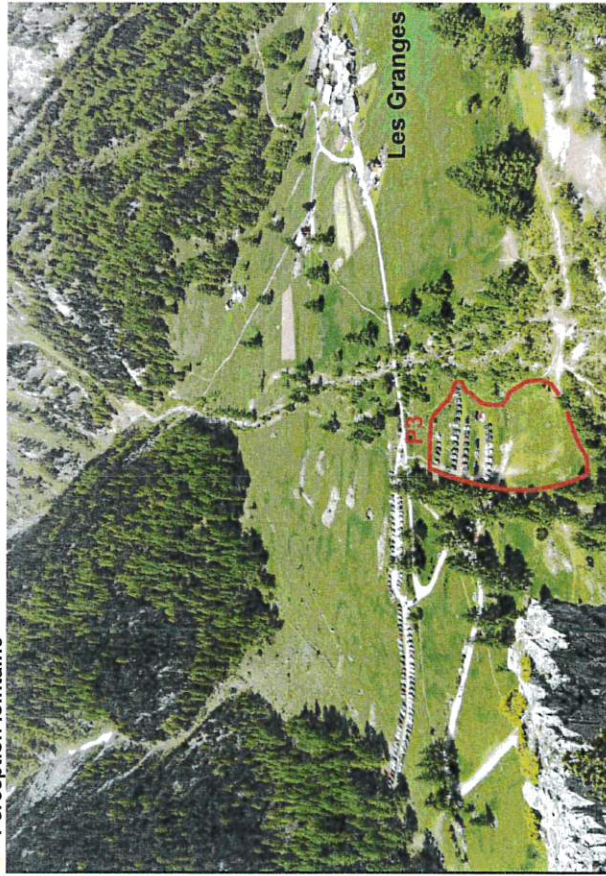
Pour les 2 sentiers maintenus, confection d'escalier en rondin bois sur les séquences les plus pentues et érodées.



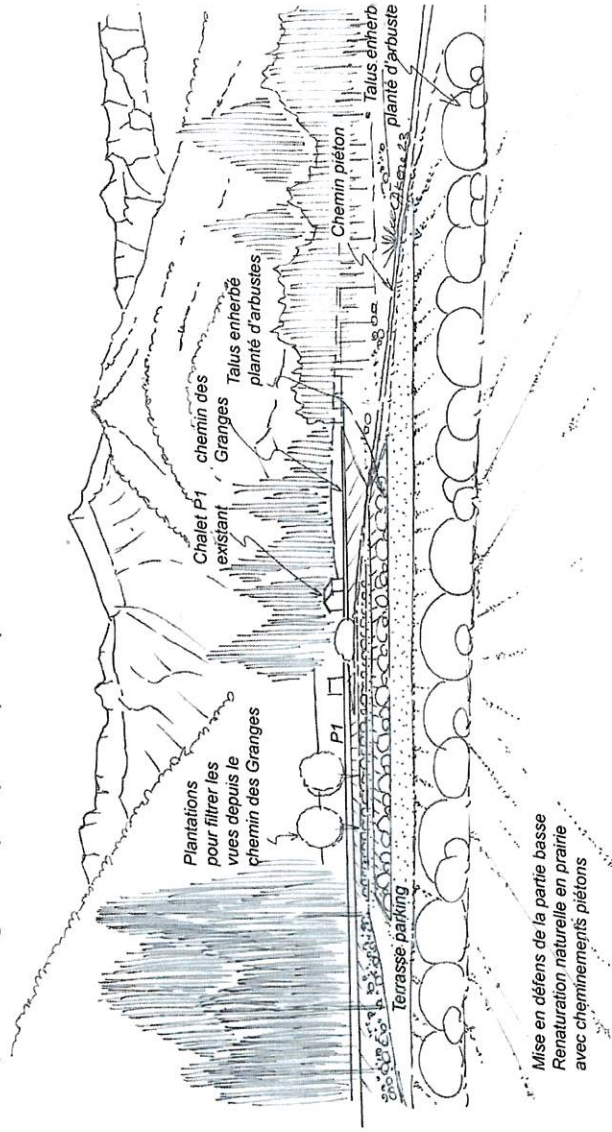
↑ Coupe état des lieux / projet



↑ Perception lointaine

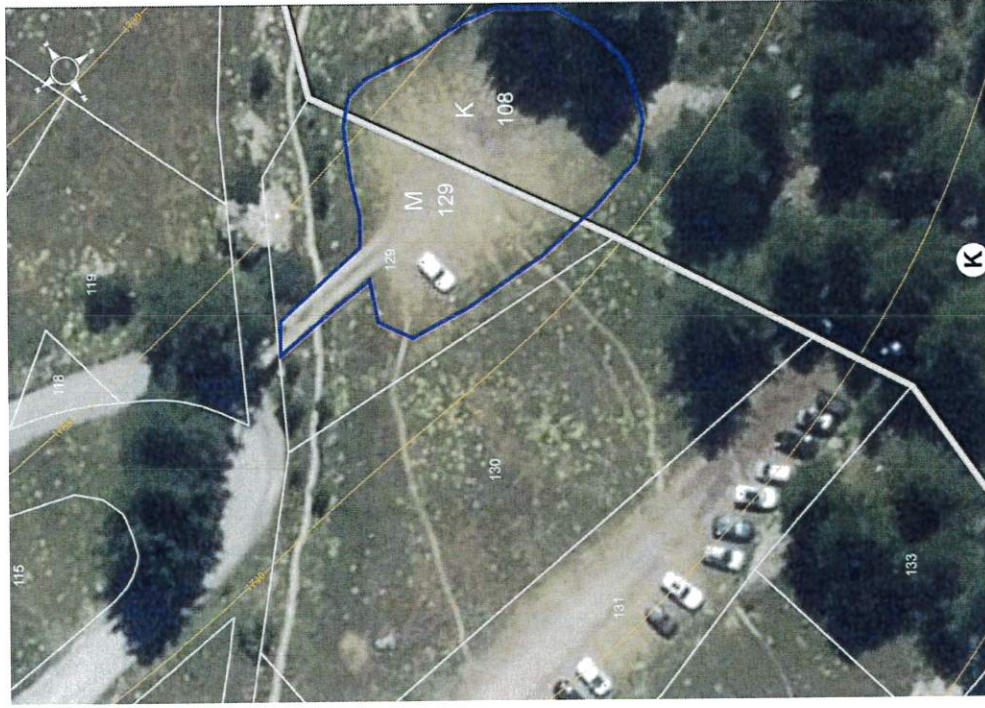


↑ Croquis d'aménagement - perception depuis la prairie basse



3.5. P4

- ⇨ Emprise cadastrale - pour partie section M parcelle 129 et K 106



- ⇨ Esquisse - Suppression et restauration naturelle du P4



- ⇨ Etat des lieux - 20 places



Petite parcelle en pente, manœuvre difficile car une seule entrée/sortie, accès dans un virage

La prairie se régénère hors saison

Stationnement supprimé : espace renaturé en prairie. Mise en place de fagots de bois pour bloquer l'accès depuis la route.

Maintien du chemin piéton historique d'accès au Granges et d'un raccourci qui coupe les virages de la route, avec confection d'escalier en rondin bois sur les séquences les plus pentues et érodées.
Suppression des autres cheminements divagants (fagot bois pour bloquer l'accès + recolonisation naturelle de prairie).

3.6. P5

⇒ Emprise cadastrale - section M, pour partie parcelle 120, 125 et 126



⇒ Etat des lieux - 25 places



Parcelle linéaire en contrebas de la route,
Manœuvre nécessaire car une seule entrée/sortie
Sol en gravier.
Sentier d'accès au hameau érodé

23 places projetées, soit la suppression de 2 places.

Le stationnement longitudinal en bord de route est interrompu par la plantation de 2 mélèzes pour filtrer les vues et ombrager.

Stationnement en épis au sud maintenu.

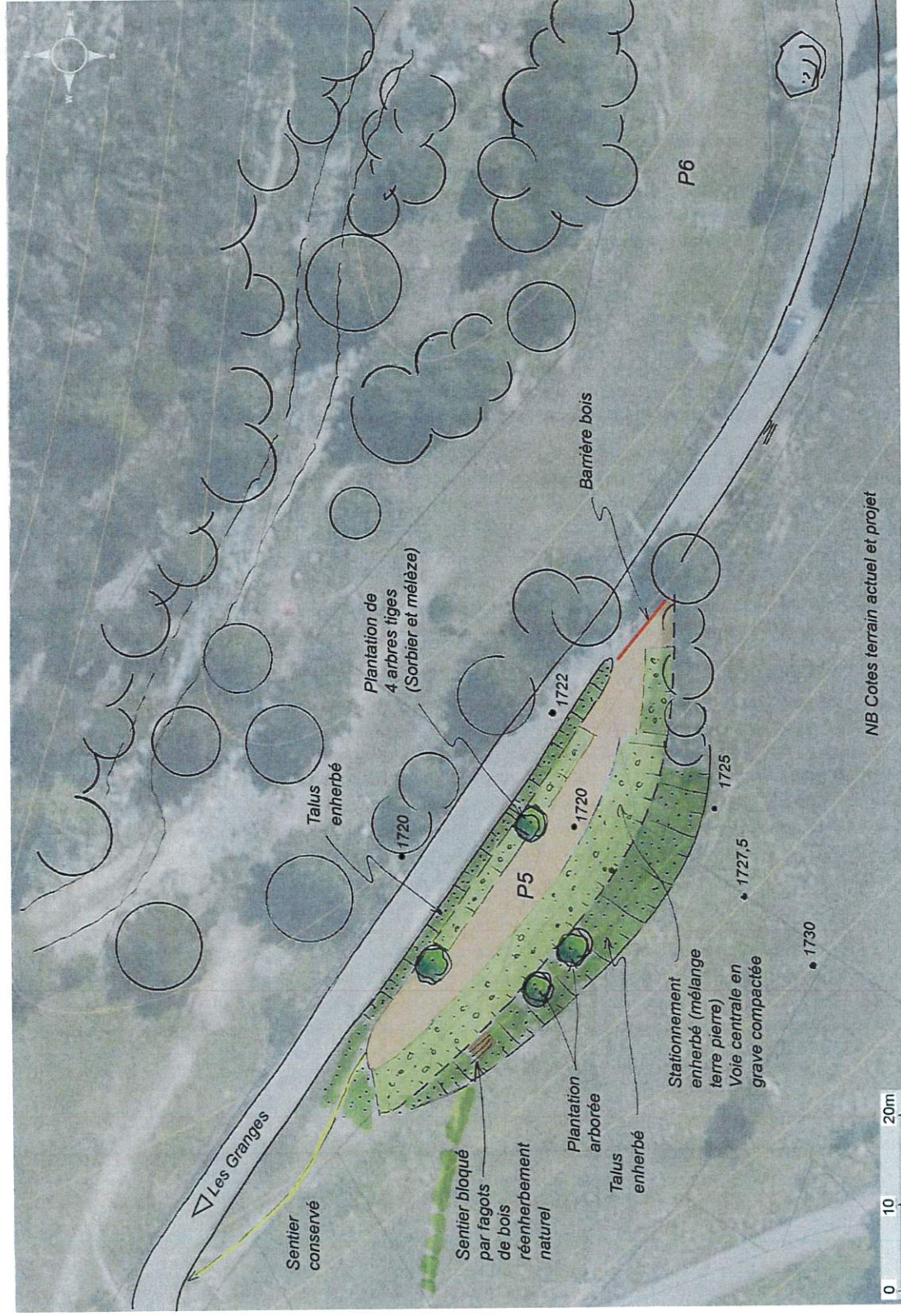
Pas de nivellement.

Voie en grave compactée et stationnement sur mélange terre-pierre enherbé.

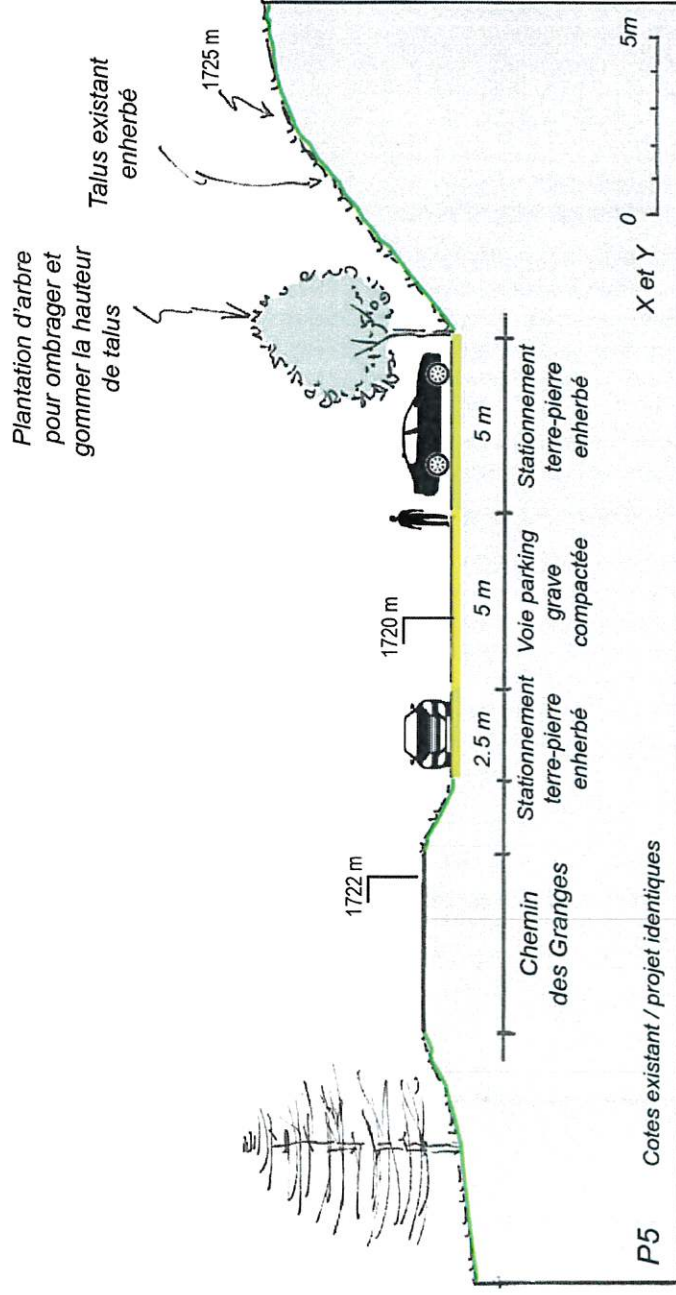
Maintien de la barrière bois en entrée.

Talus sur enherbé conservé et planté de 2 arbres pour gommer la hauteur.

Blocage du cheminement piéton qui monte dans le versant par fagots de bois et renaturation naturelle en prairie. Accès piéton aux Granges privilégié par l'ouest.



↑ Coupe état des lieux / projet



↑ Pas de vue éloignée
Exemple scénographie d'approche sens montant vers Les Granges



3.7. P6

⇨ Emprise cadastrale - Section M ; Chemin communal et parcelles 123 et 124 pour partie



⇨ Etat des lieux - 70 places



Parking en longueur, entre chemin d'accès aux Granges et ruisseau. Accès direct au torrent, pique-nique, toilettes, place à feu et camping de nuit.



Parking en contrebas de la route, délimité par rochers dans la partie aval.



La prairie en amont se régénère hors saison



66 places projetées, soit la suppression de 4 places.

Aménagement d'une aire de retournement pour la navette près de l'entrée du P6.

Déplacement des blocs rocheux existants et remplacement à terme par une clôture agricole délimitant une prairie permettant l'accès au P6 et la manœuvre de retournement de la navette. Largeur de voie 3,5 à 4 mètres maximum pour éviter du stationnement longitudinal.

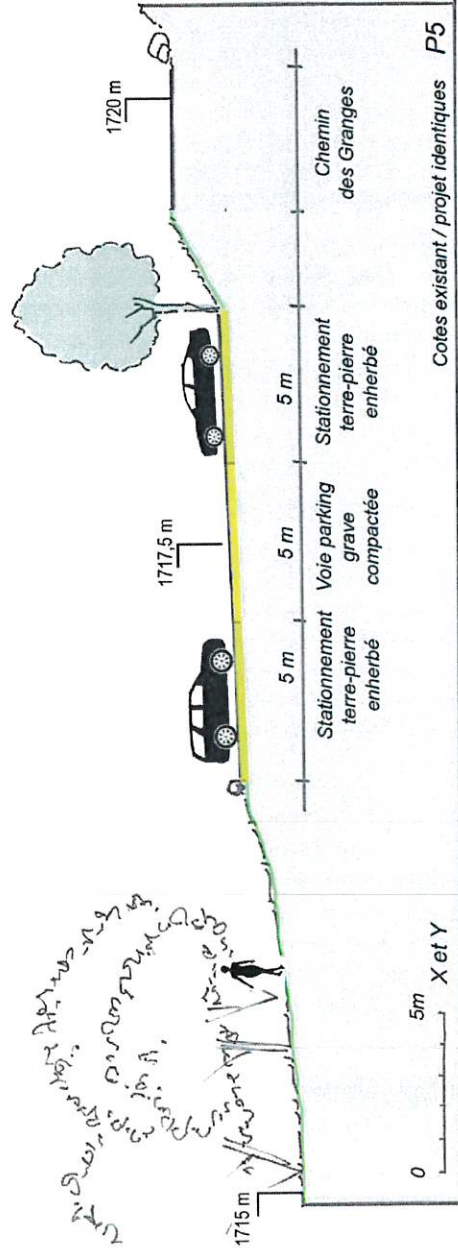
Ce réaménagement permet de dégager l'accès et la vue vers la fontaine existante.

P6 inchangé si ce n'est quelques plantations d'arbres protégées par des rondins bois au sol, pour cloisonner le linéaire de stationnement.

Le stationnement sur prairie équivalent à un mélange terre-pierre enherbé est maintenu et offre un aspect de prairie hors saison.

L'extrémité ouest du parking est bloquée par rondins bois et blocs de pierres au sol pour éviter la divagation de véhicules dans les prairies.

Pas de vue lointaine



➡ Illustration photomontage de l'entrée du P6 et de l'aire de retournement de la navette



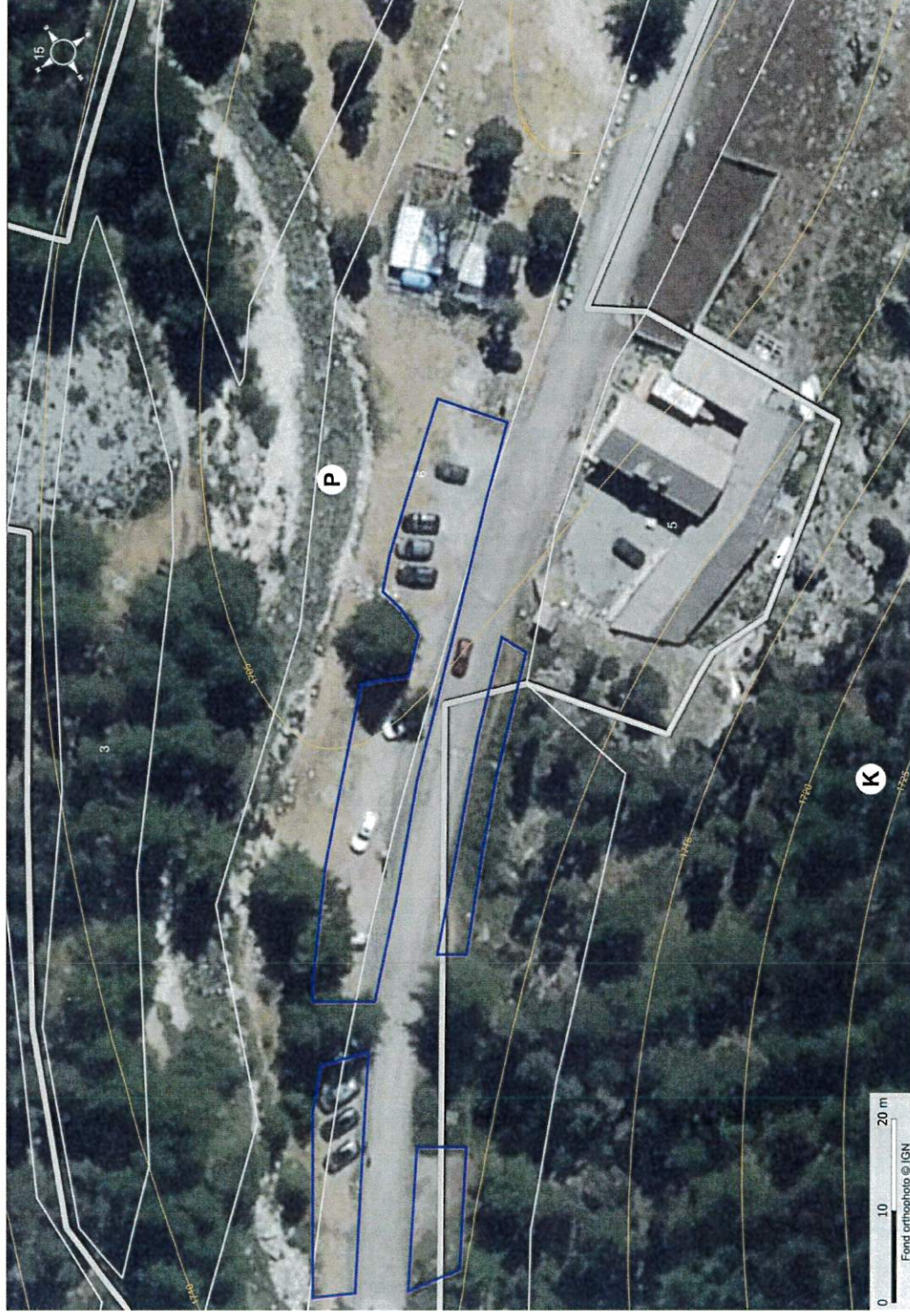
État des lieux



Photomontage illustrant la mise en défens par clôture agricole, la régénération naturelle de la prairie centrale et sur berge, la voie en grave compactée permettant le demi-tour des navettes et l'accès au P6, le déplacement de la barrière bois, la mise en scène de la fontaine ...

3.8. P7

⇒ Emprise cadastrale - Section P ; Chemin communal et parcelle 6 pour partie, section K parcelle communale



⇒ Etat des lieux - 44 places



Parking amont de la Bergerie et accotements saturés en haute saison



Parking aval de la Bergerie également saturé



Arrêt navette (été 23)

19 places projetées, soit la suppression de 25 places.

Mise en défens des accotements par clôture agricole en référence à la Bergerie toute proche.

Aménagement de 2 poches de stationnement en épis au nord sur mélange terre-pierre délimité par clôture agricole.

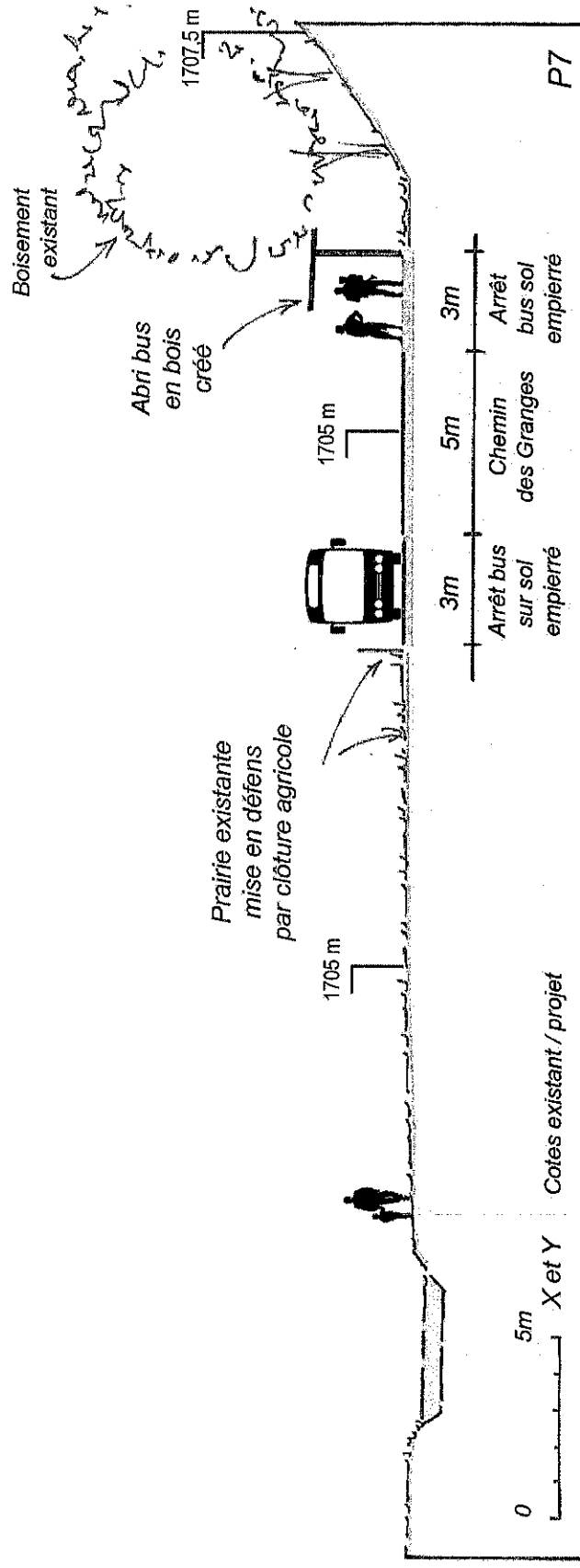
Création d'un arrêt navette au nord sur empiérement et sur chemin au sud, mais avec abri bus en bois.

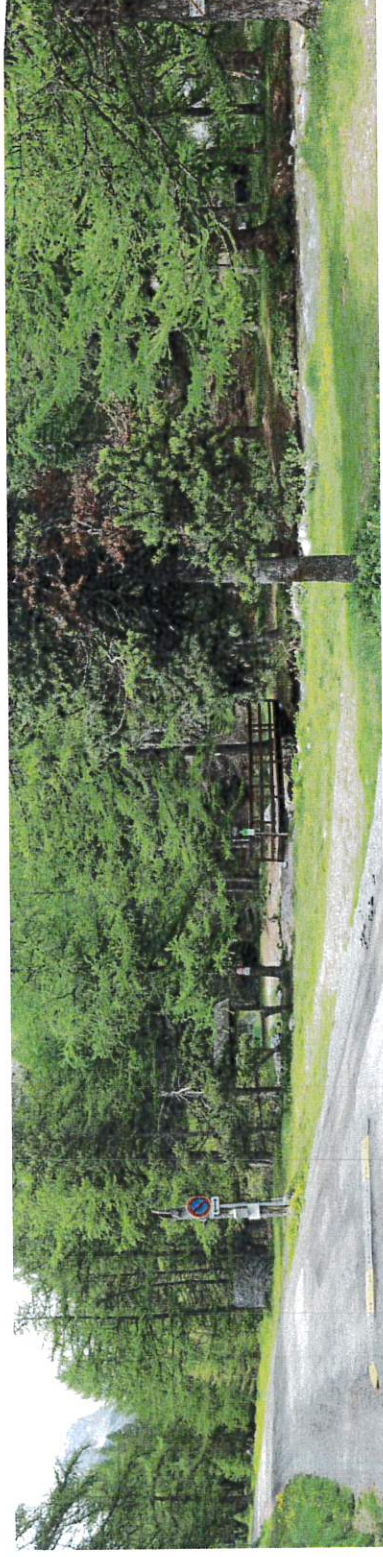
Renaturation naturelle de prairie en bord de berge. Cet aménagement offre une meilleure perception de la passerelle, de la rivière et du panneau d'informations existant.

Pas de vue lointaine

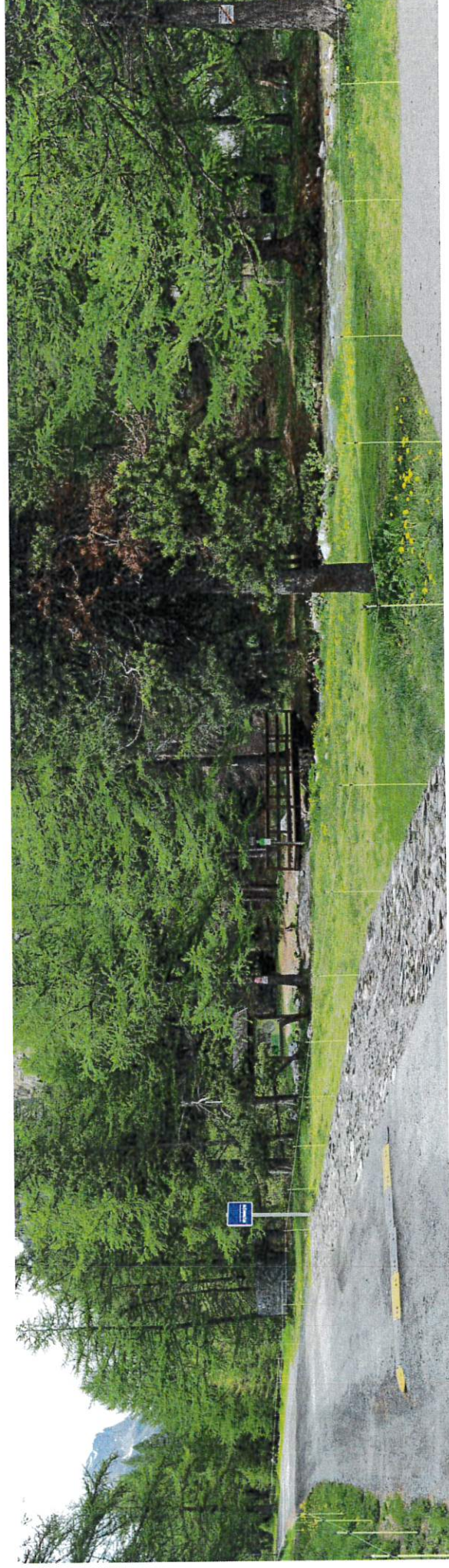


→ Coupe





Etat des lieux



Photomontage : Mise en défens des accotements et du stationnement par clôture agricole.

Arrêt navette sens montant aménagé sur une largeur empierrée, signalé par panneau normalisé.

Cette réorganisation ouvre les vues vers la passerelle, le ruisseau, le panneau d'informations existant pour un accès plus intuitif au hameau des Granges par le chemin rive gauche

3.9. P8 - P9 - Stationnement tampon, forte fréquentation hors navette

⇨ Emprise cadastrale - Section P ; Chemin communal et parcelle 6 pour partie



⇨ Etat des lieux - P8 80 places, P9 15 places



Parking 8 au sud de la Bergerie, délimité par rondin bois au sol, ouvert les jours de forte fréquentation



Parking 9 au sud de la Bergerie ouvert les jours de forte fréquentation



Camping sauvage et feux malgré interdiction. Politique de pédagogie et de verbalisation à poursuivre

P8 80 places et P9 15 places, inchangé.

Parking mobilisé lors de forte affluence, en l'absence de navette (ponts du mois de mai, beau week-end de septembre ...).

Peu d'aménagement à prévoir :

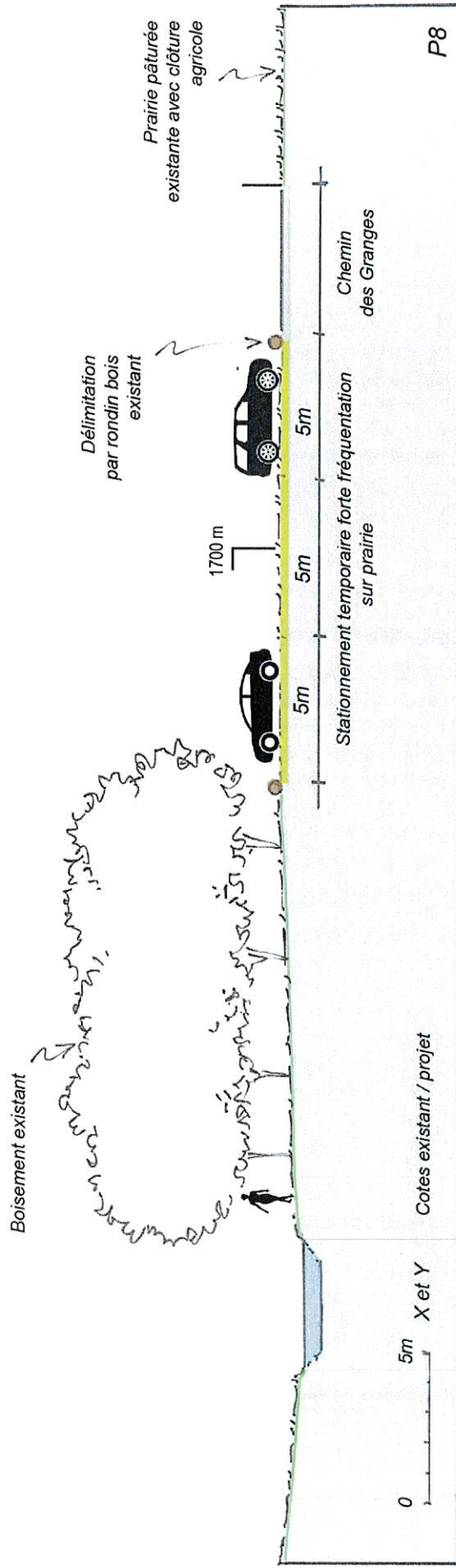
Mise en place de barrières en bois.

Délimitation par rondins bois notamment du P8 encore non équipé.

Renaturation naturelle de la prairie hors saison.

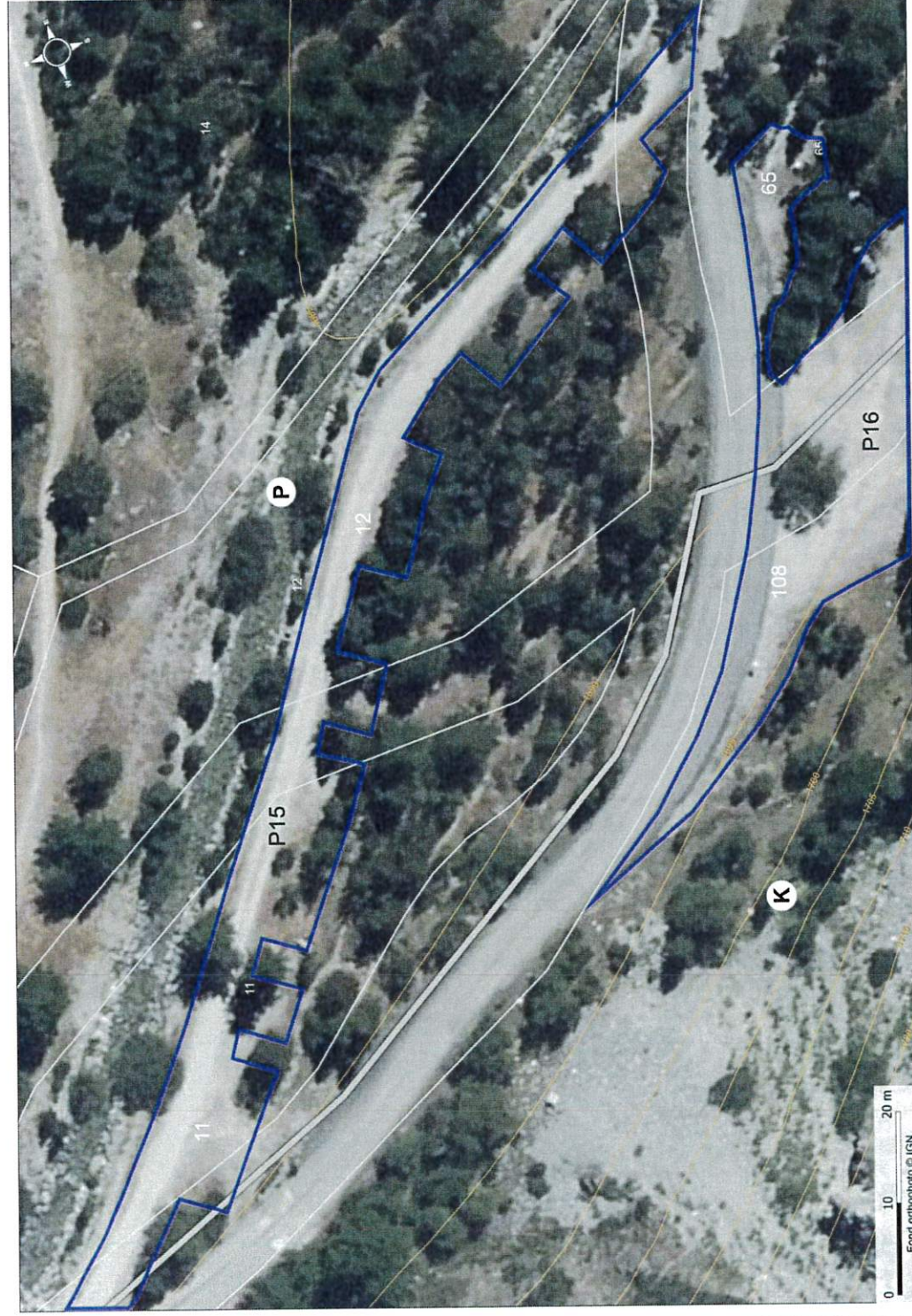
↑ Pas de vue lointaine





3.10. P15 - P16

- ⇨ Emprise cadastrale parking 15, - Section P ; Chemin communal et parcelles 11 et 12 pour partie
- ⇨ Emprise cadastrale parking 16 - Section K ; Chemin communal et parcelle 108 pour partie, section P ; parcelle 65 pour partie

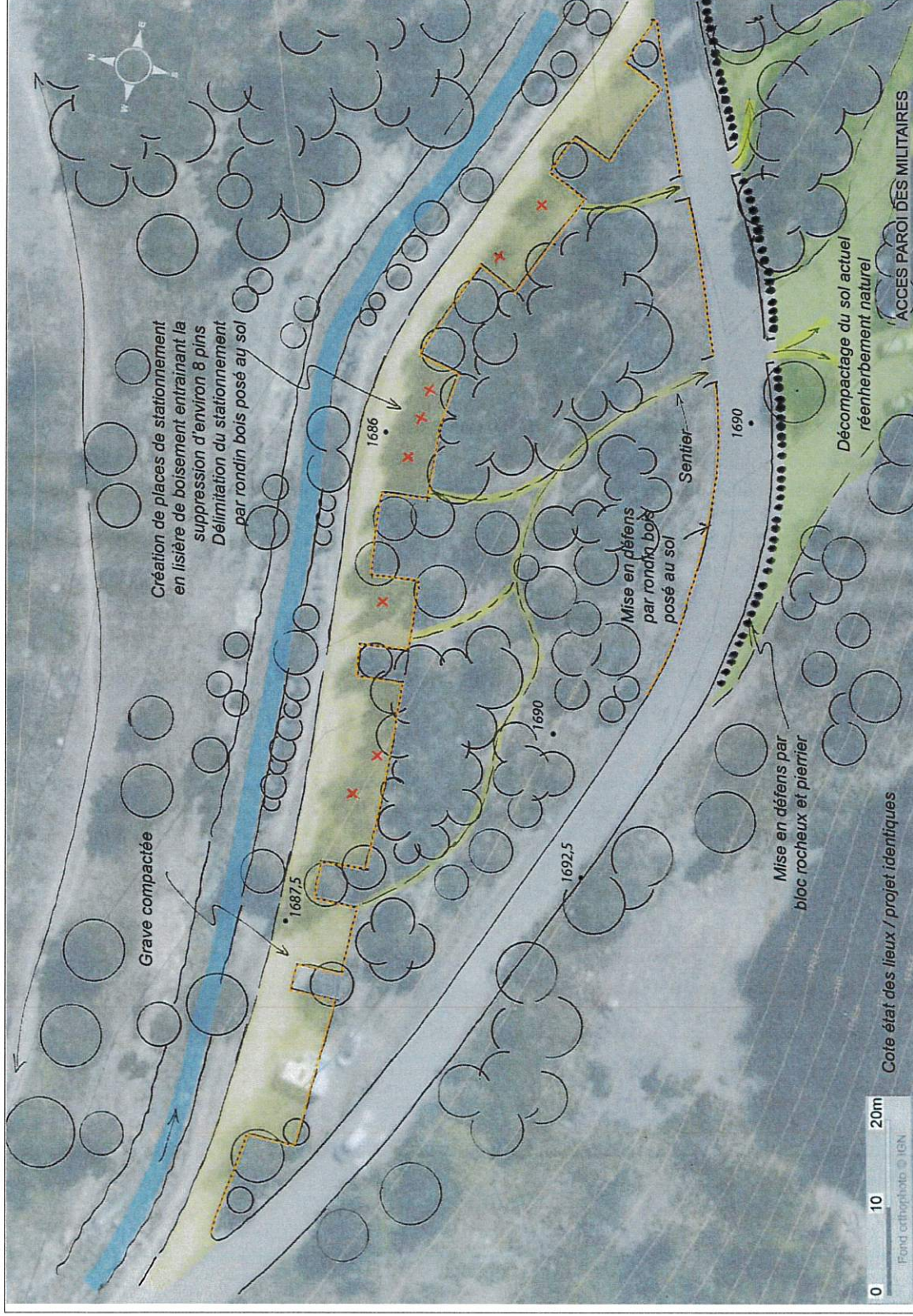


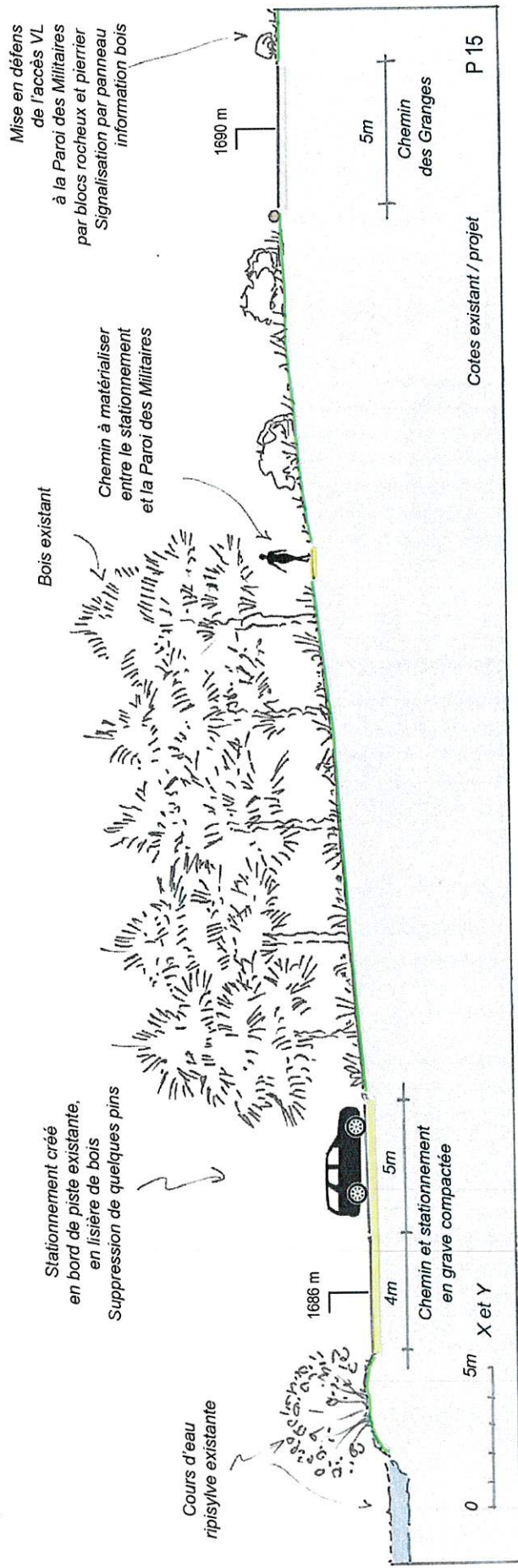
P16 - Parking en pied de falaise d'escalade
Nombreux vans, camping-car et bivouac loin dans le sous bois



P 15 - Parking sur chemin en bord de ruisseau, parallèle au chemin principal, et pour partie sous boisement

⇨ Pas de vue lointaine dans l'environnement boisé







Etat des lieux



Photomontage : Délimitation du stationnement en épis par rondin bois, grave compactée au sol à l'identique du chemin existant. Pas d'intervention sur la berge et sa ripisylve.

3.11. P20

⇒ Emprise cadastrale - Section O ; Chemin communal et parcelles 3, 4, 5 pour partie



⇒ Etat des lieux - 28 places



Petit parking très fréquenté, délimité par blocs rocheux, proche de prairies au contact du torrent ou clairière équipée en table pique-nique et place à feu.



Pratique de barbecue près du ruisseau



Pique nique et place à feu au droit de la clairière sud



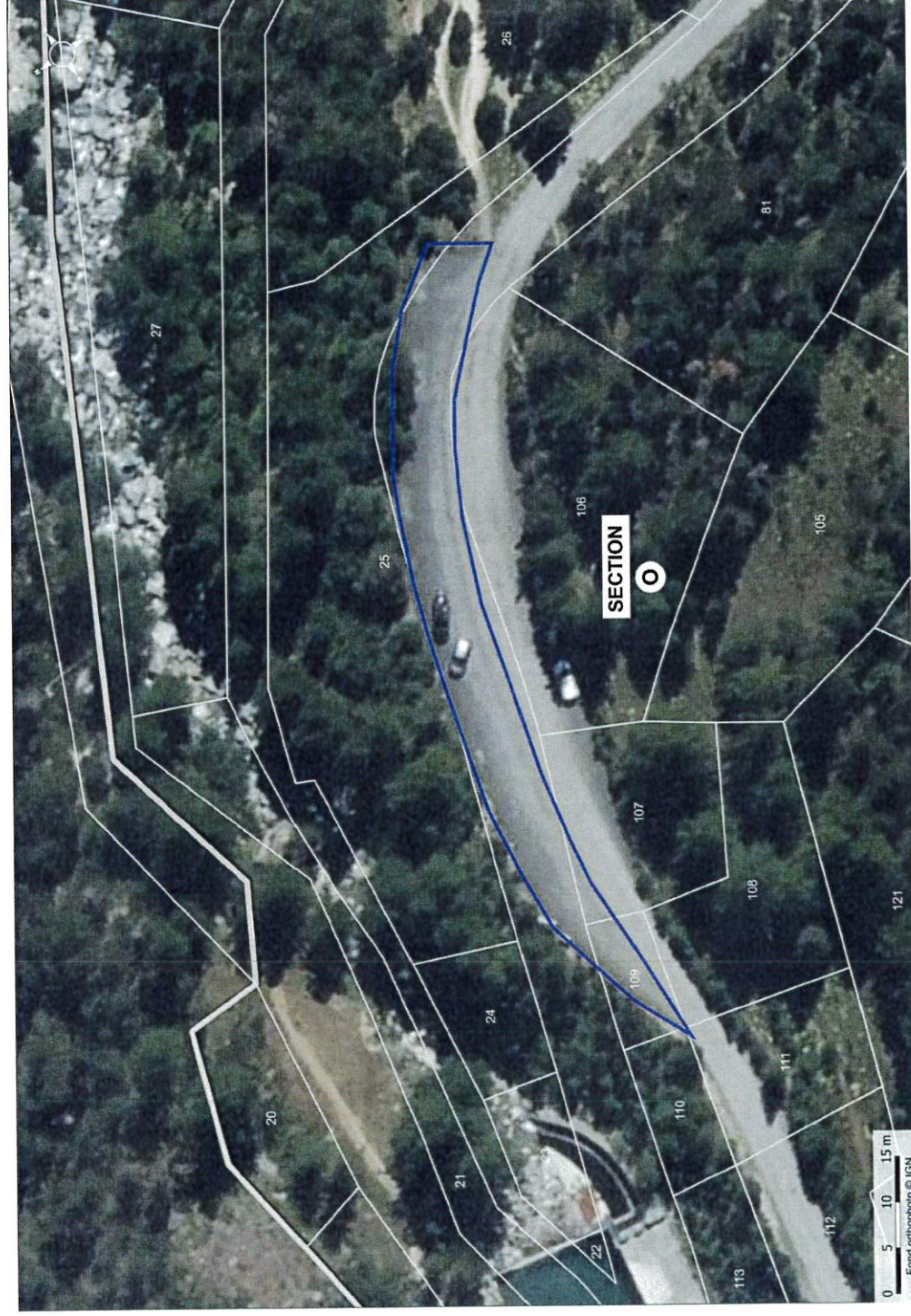
25 places projetées suppression de 3 places

Très peu d'aménagements sont prévus sur ce parking si ce n'est :

- Déplacement de la barrière et complément de la mise en défens par blocs de rochers ou pierrier.
- Aménagement d'une place à feu en bord de ruisseau (sécurisation de pratique existante)
- Réfection de la place à feu existante dans la clairière sud
- Mise en défens des abords par rondin bois au sol

3.12. P 21

- ⇒ Emprise cadastrale - Section O ; Chemin communal et parcelle 109 pour partie



- ⇒ Etat des lieux - 28 places



Premier parking de la vallée après une série de virages
Parking près de la centrale électrique de Grange Vieille et
d'une passerelle donnant accès à la rive gauche du
ruisseau.

Sol en grave et tout venant. Pas de plantations.



Multiplication de signalétique disparate à épurier et
homogénéiser



23 places projetées ; suppression de 5 places

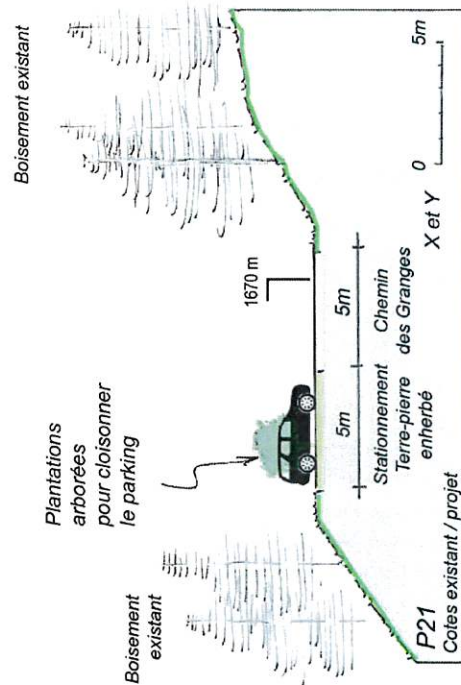
Aménagement en 2 temps.

Suppression tout d'abord des divers panneaux d'informations existants remplacés par 2 panneaux installés sur enherbement, protégés par rondin bois au sol.

Le stationnement est conservé sur la plateforme existante et amélioré à terme, par réfection du revêtement de sol en mélange terre-pierre enherbé ce qui permet hors saison d'avoir un verdissement du secteur.

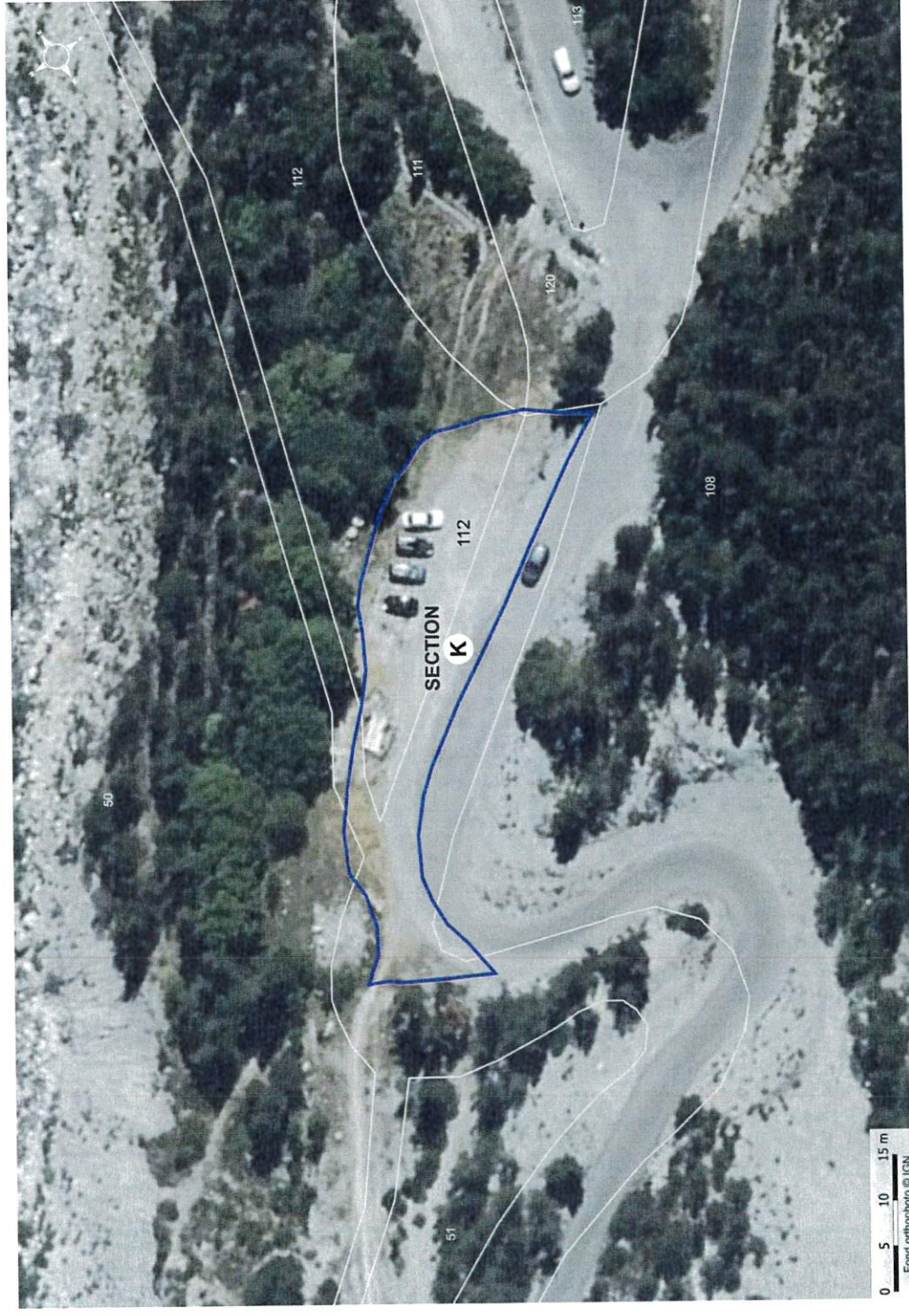
Cloisonnement du linéaire de stationnement par la plantation de 4 arbres protégés par rondin bois posé au sol.

Mise en défens du stationnement sur l'accotement du chemin par rondin bois posé au sol.



3.13. P22

- ⇒ Emprise cadastrale - Section K ; Chemin communal et parcelle 112 pour partie



- ⇒ Etat des lieux - 19 places



Parking au droit de l'embranchement vers la Vallée Etroite. Secteur clé pour gérer un accès restreint et demi-tour.



Stationnement éloigné du bord de chaussée à contraindre pour préserver les prairies et le cheminement piéton.

Panneau d'informations à maintenir

Améliorer la lisibilité des départs de sentiers vers les Granges, notamment celui par la rive gauche.

Aménagement d'une aire de retournement des véhicules lorsque l'accès à la vallée Etroite sera fermé, en haute saison, avec fonctionnement de la navette.

Redimensionnement du stationnement en épis à 5 m de profondeur, sur mélange terre-pierre enherbé, mis en défend par tronc d'arbre au sol.

Scarification des espaces mis en défend en vue d'une renaturation naturelle en prairie.

Si à terme la régénération n'est pas suffisante un enrichissement par semis de graines locales sera mis en œuvre.

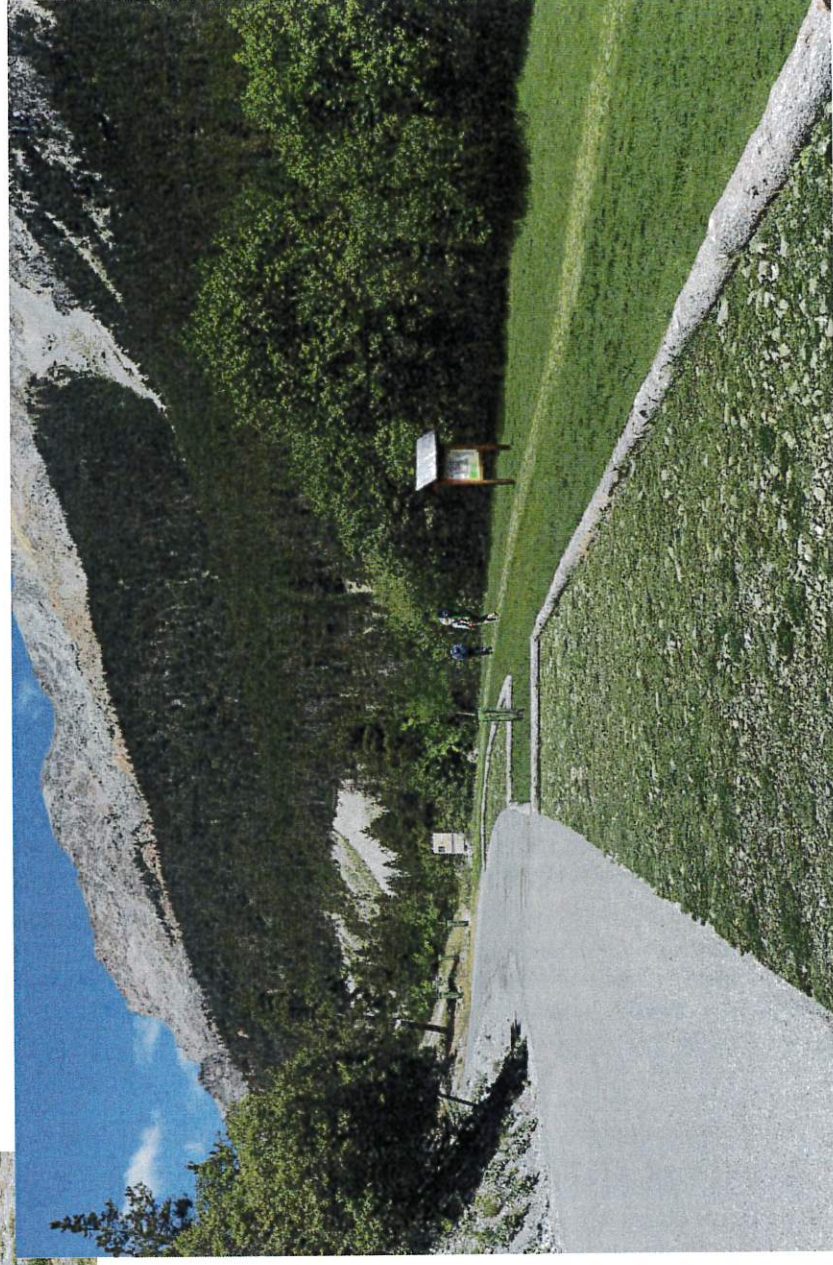
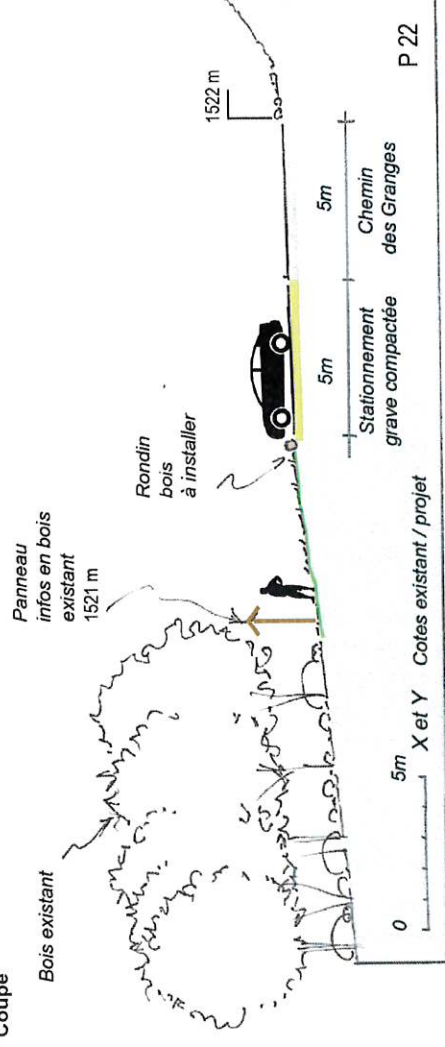
Plantation de 6 sorbiers pour accompagner le stationnement.

Maintien du panneau info récemment refait et amélioration du balisage d'accès au sentier piéton des Granges par la rive gauche.





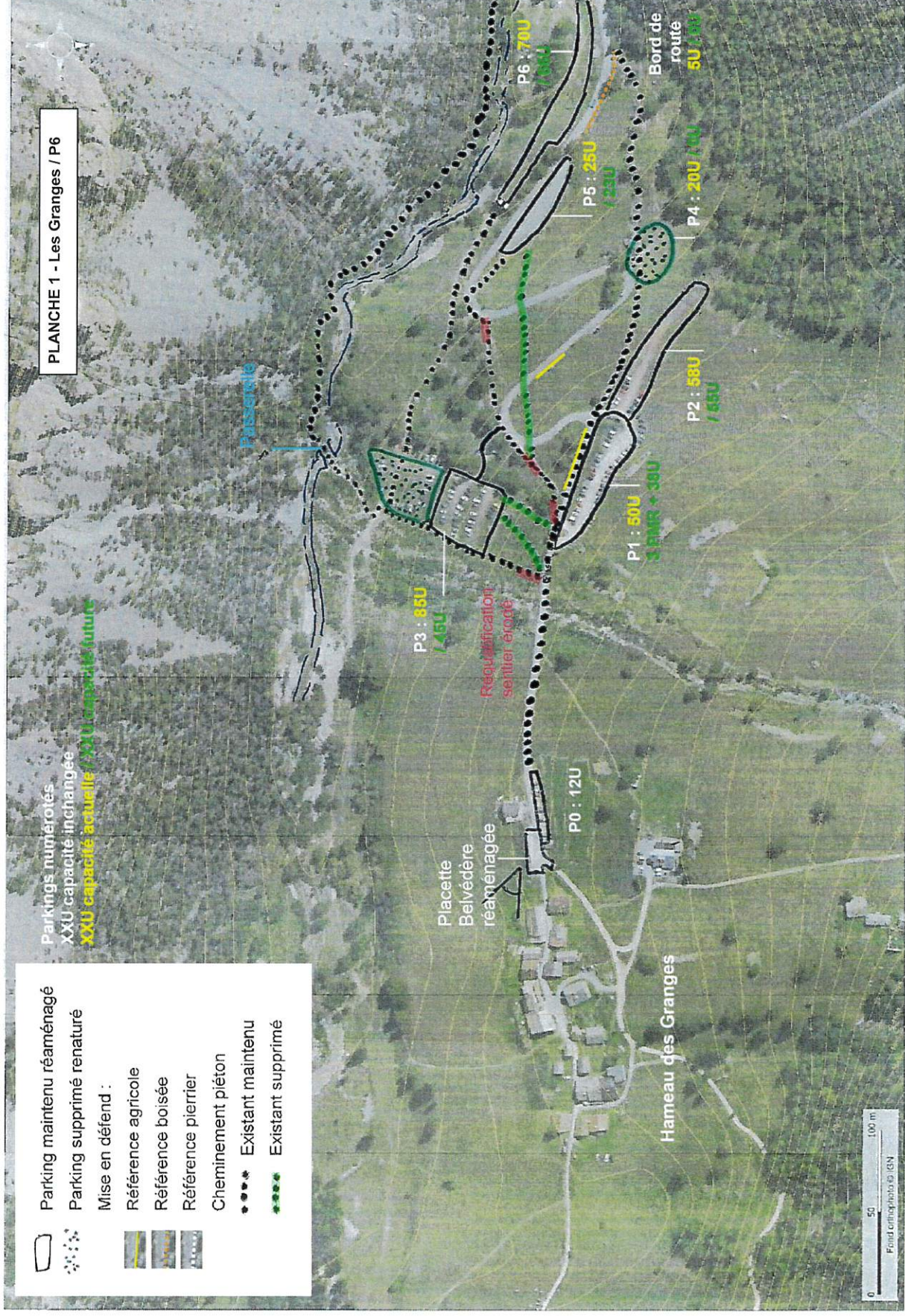
État des lieux

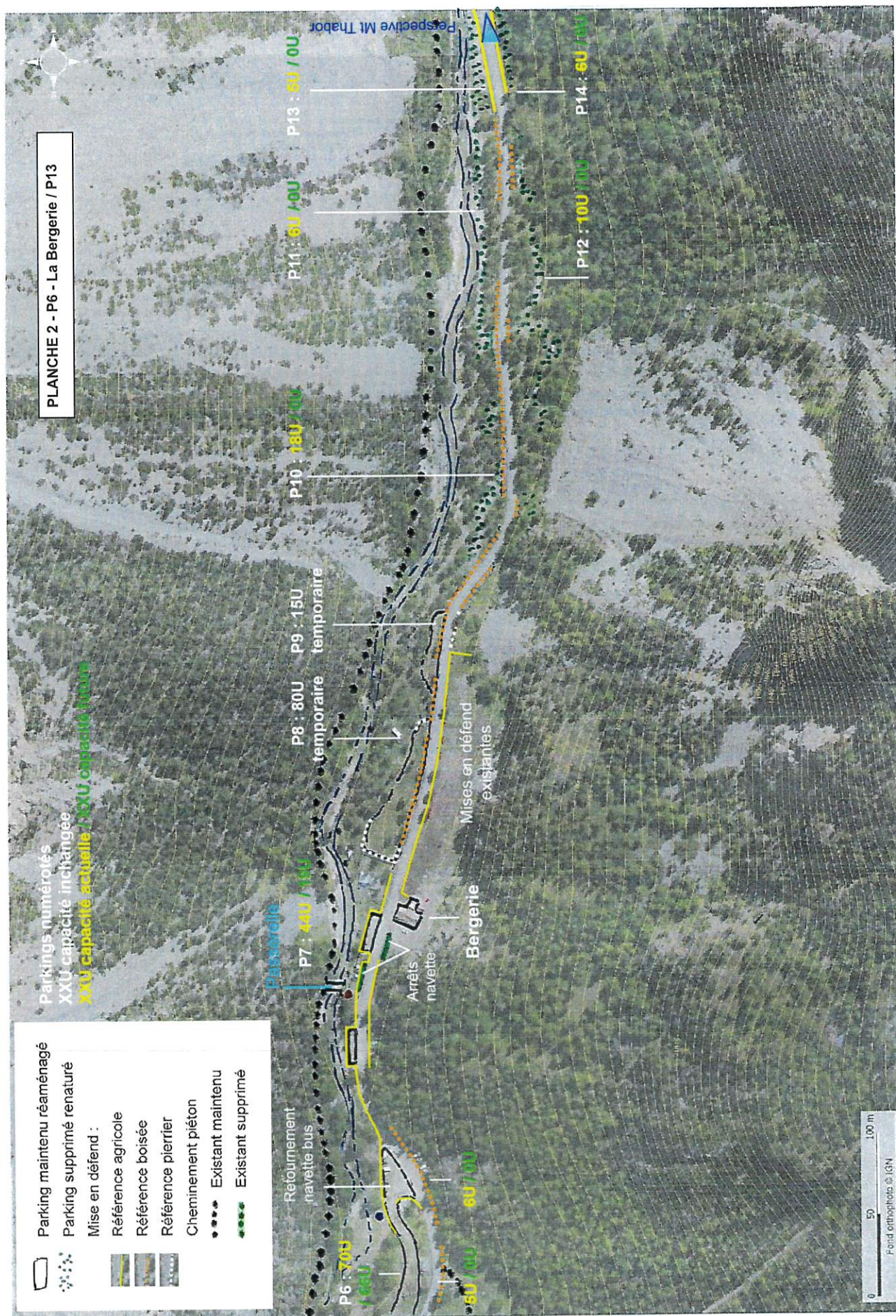


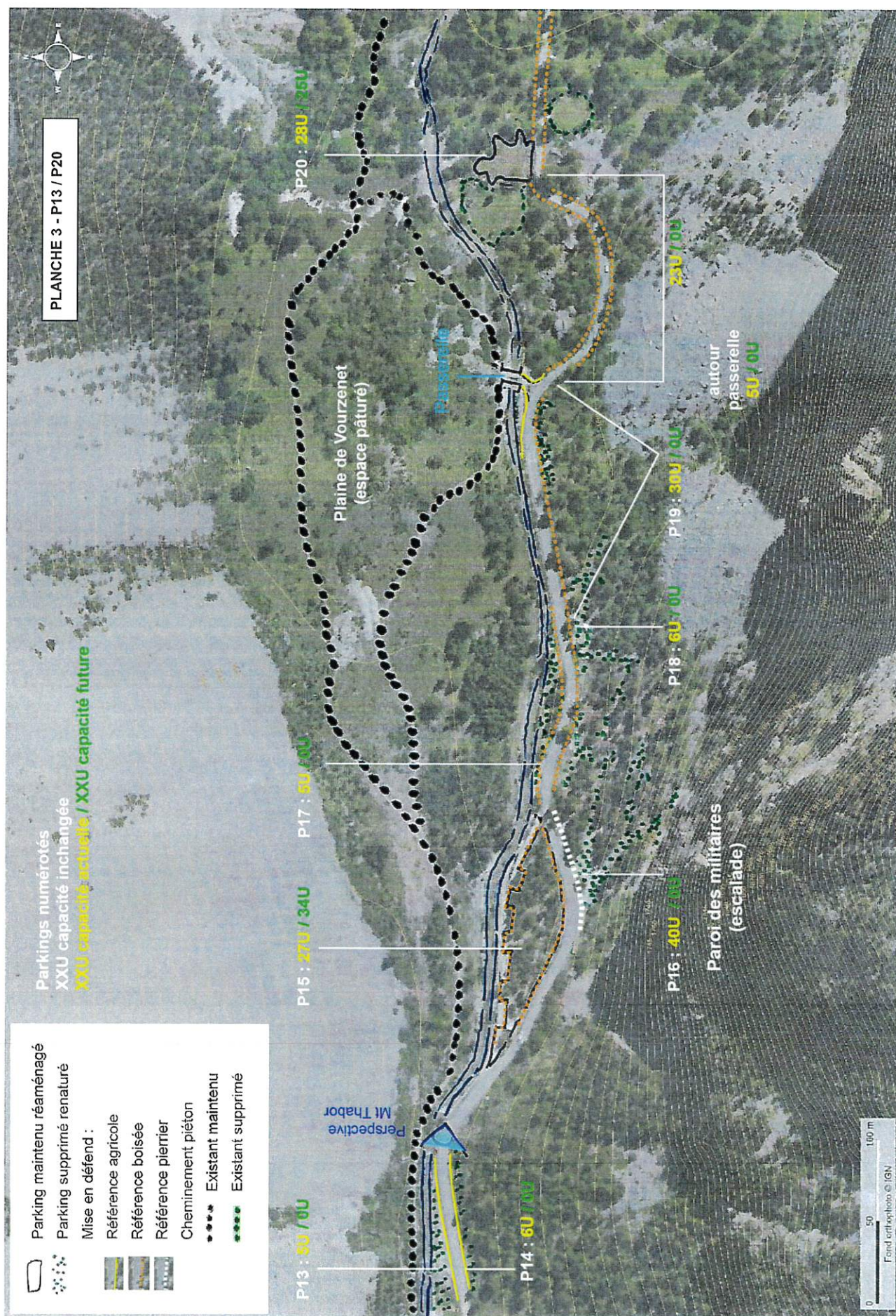
Photomontage illustrant le stationnement sur mélange terre-pierre enherbé, mis en défens par rondin bois, la régénération naturelle de prairie entre le stationnement et la lisière boisée, une meilleure lisibilité du panneau infos et des sentiers, quelques plantations arborées (sorbier) réalisées en jeunes plants

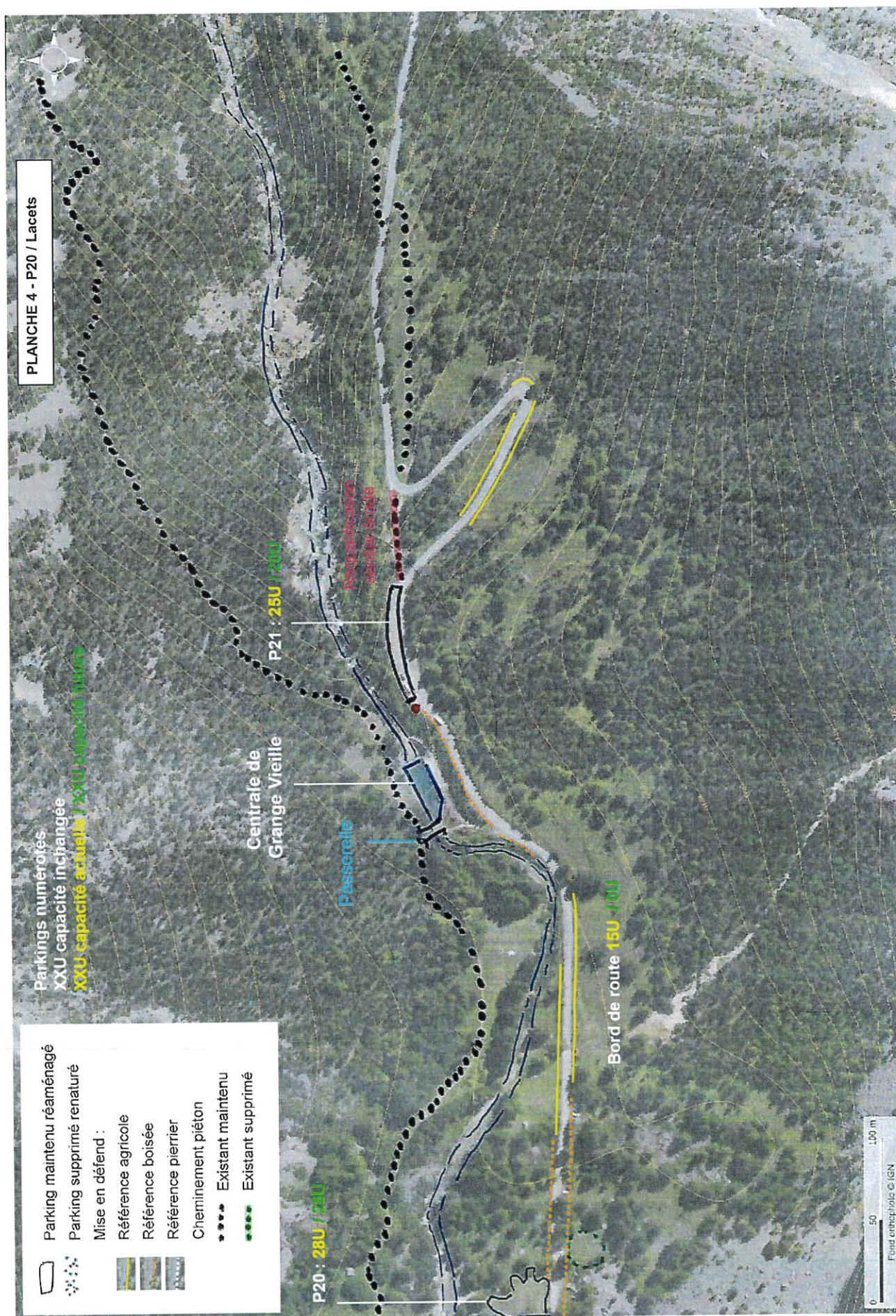
4. SUPPRESSION DE STATIONNEMENT, MISE EN DEFEND DU BORD DE CHEMIN

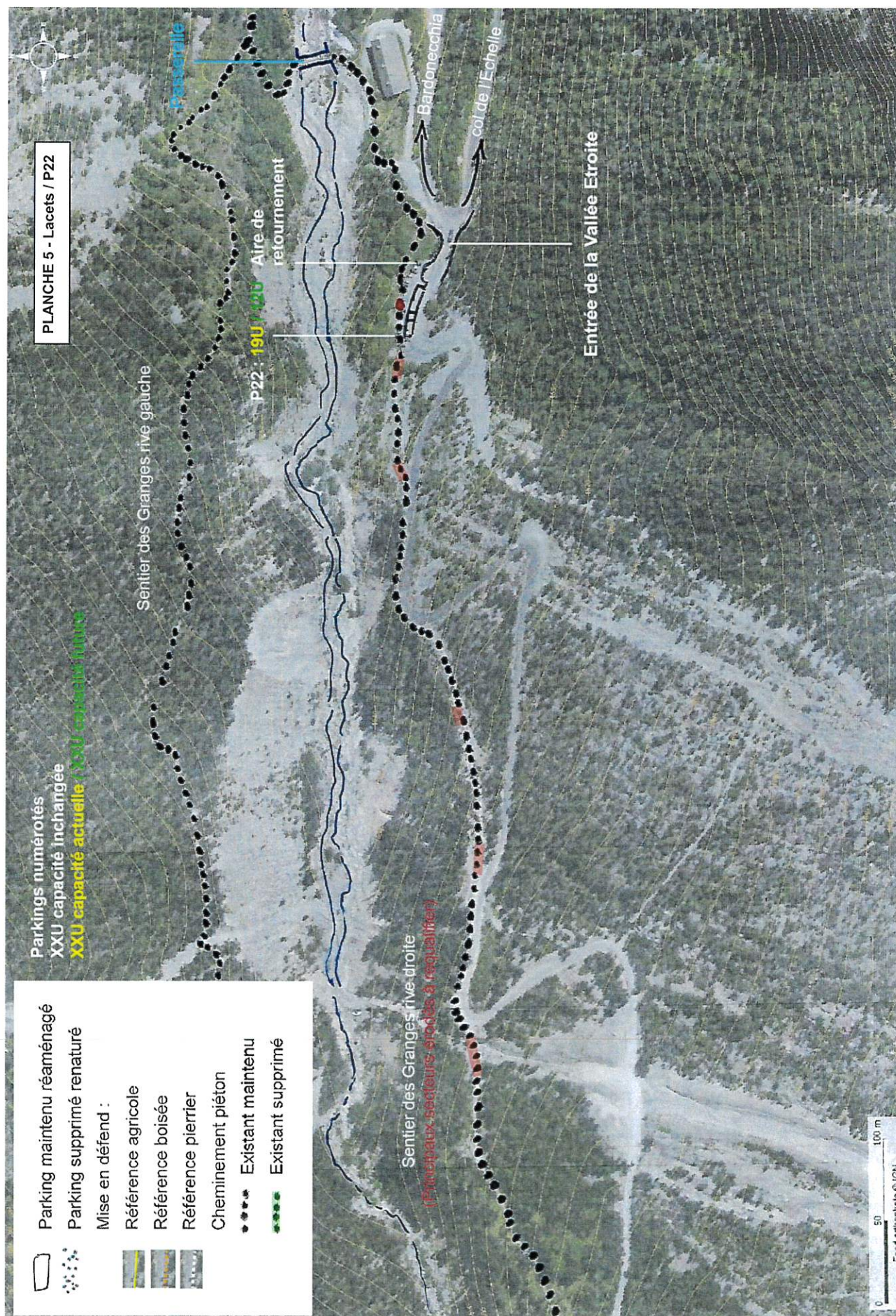
4.1. Schémas d'ensemble











4.2. P10



Délaissé de chemin utilisé pour le stationnement, sol en tout-venant, mis en défens par rondin bois au sol en bord de chemin des Granges. Renaturation naturelle en prairie.

4.3. P11



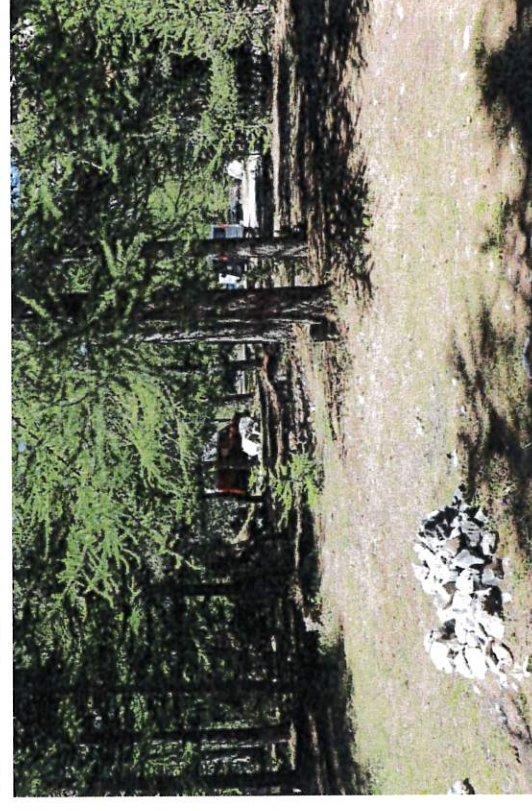
Parking sur chemin et sous boisement donnant d'accès au torrent tout proche et à sa "plage". Stationnement supprimé, mis en défens par rondin bois au sol en bord de chemin des Granges. Renaturation naturelle de sous-bois.



Blocage des accès par mise en défens en bord de chemin des Granges.

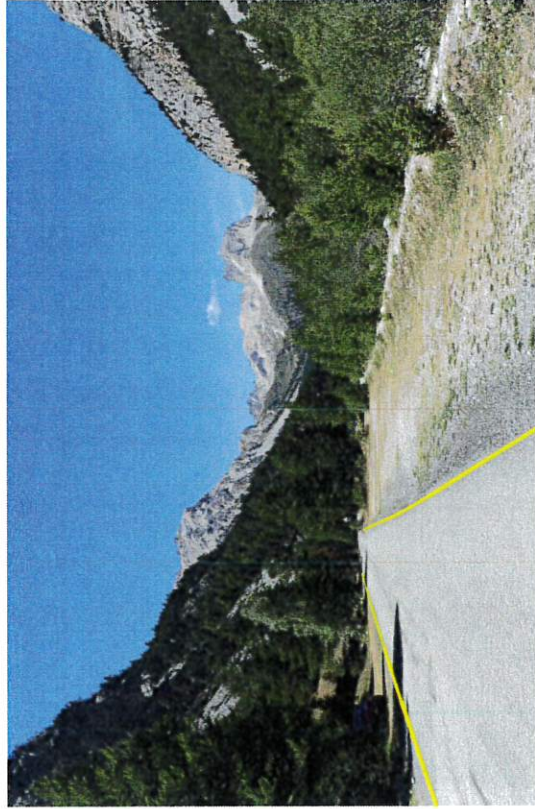
Renaturation naturelle du sous-bois

4.4. P12



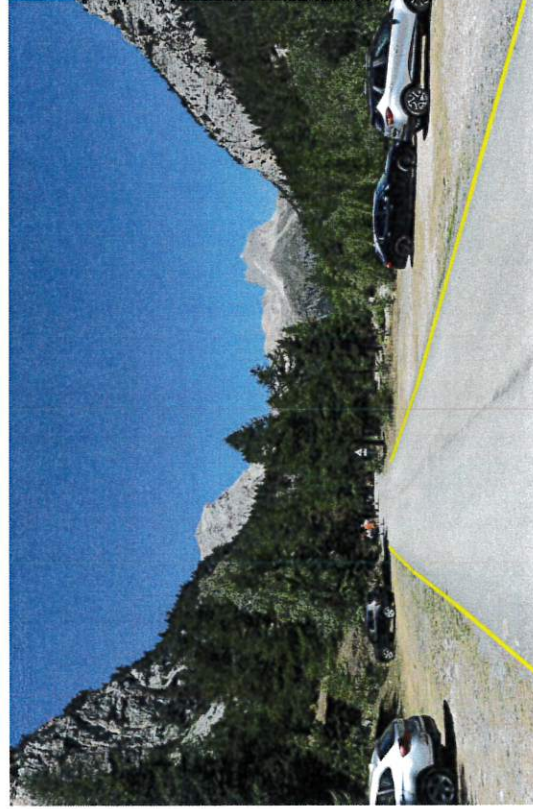
Parking en sous bois fréquenté par camping-car, van et véhicules avec tente. Stationnement supprimé, mis en défens par rondin bois au sol en bord de chemin des Granges. Renaturation naturelle de sous-bois.

4.5. P13



P13 à droite sur la photo, 1^{er} cône de vue vers le Mont Thabor dans le sens montant vers le hameau des Granges. Suppression du stationnement. Mise en défens par clôture agricole. Scarification des surfaces pour faciliter la renaturation naturelle en prairie. Si à terme la régénération n'est pas suffisante, un enrichissement par semis de graines locales sera mis en œuvre.

4.6. P14

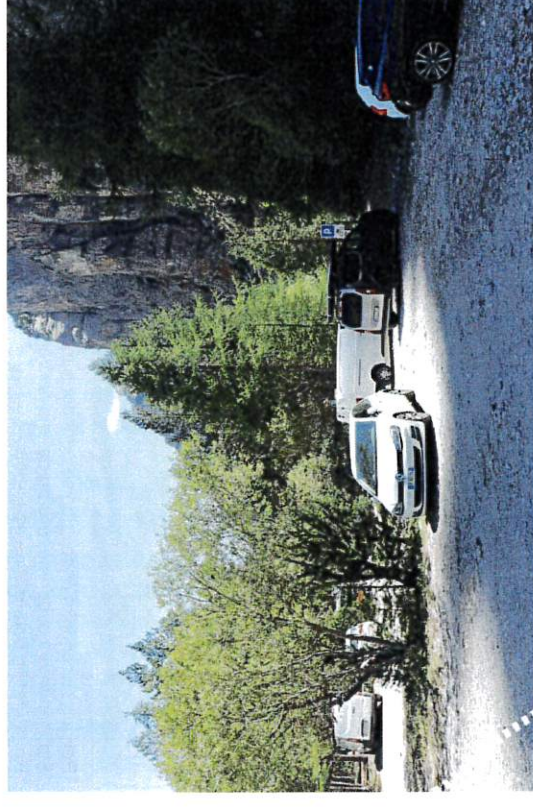


P14 à gauche sur photo. Diagnostic et préconisations idem P13 ci avant

4.7. P16

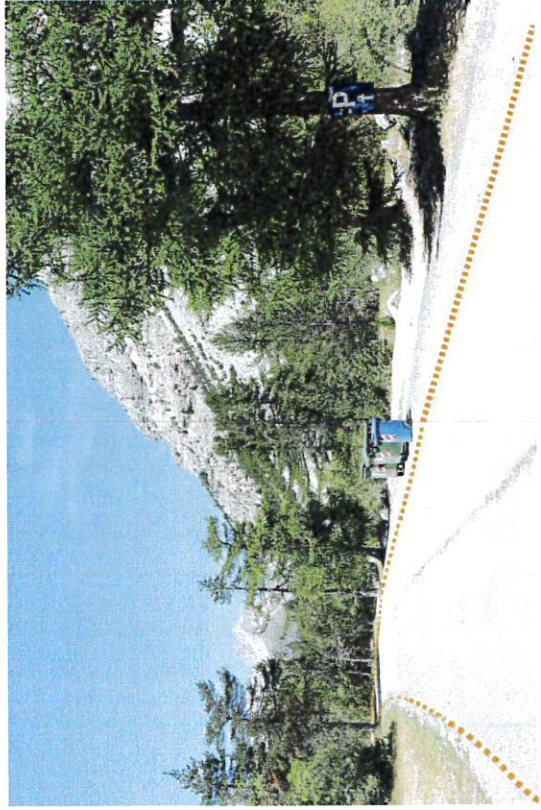


Stationnement et camping près de la falaise des Militaires supprimé (risque de chutes de blocs)
Mise en défens par blocs rocheux et pierrier en bord de chemin des Granges.
Renaturation naturelle de sous-bois.



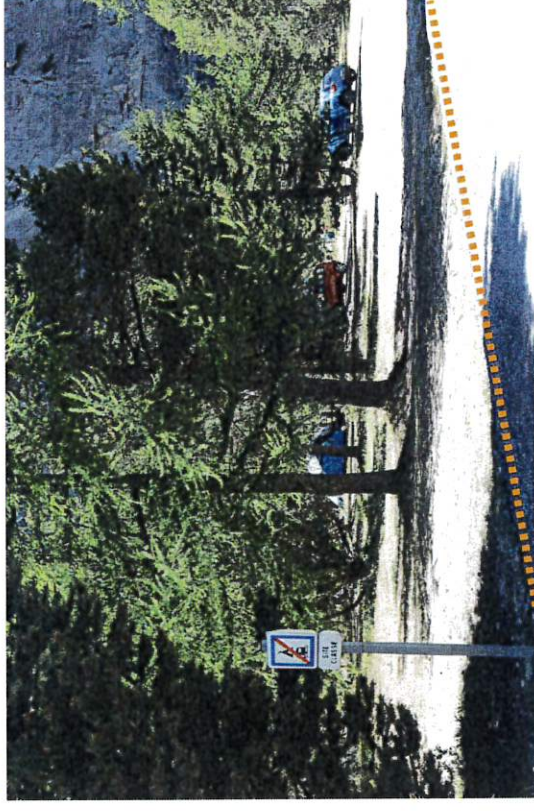
Pierrier en bord de chemin dse Granges.
Renaturation naturelle des espaces actuellement stationnés

4.8. P17

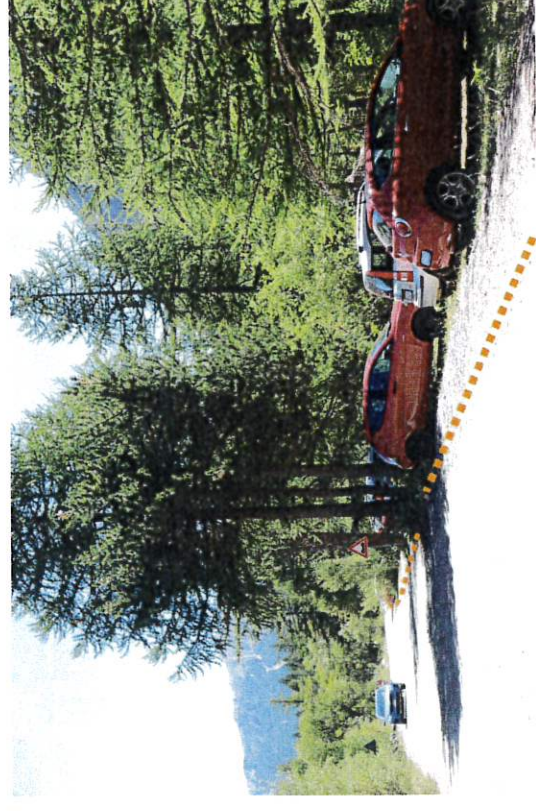


Petite poche de stationnement en bord de chemin des Granges, proche du torrent. Suppression du stationnement. Mise en défens par rondin bois au sol. Renaturation naturelle en prairie.

4.9. P18

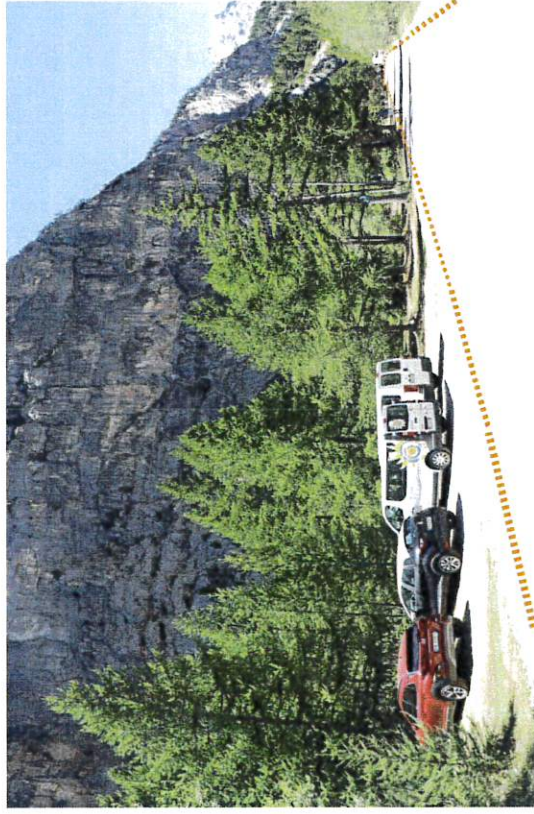


Poches de parkings fréquentées par camping-car, van et véhicules avec tente malgré les interdictions. Suppression des accès et stationnement. Mise en défens par rondin bois au sol. Renaturation naturelle du sous bois.



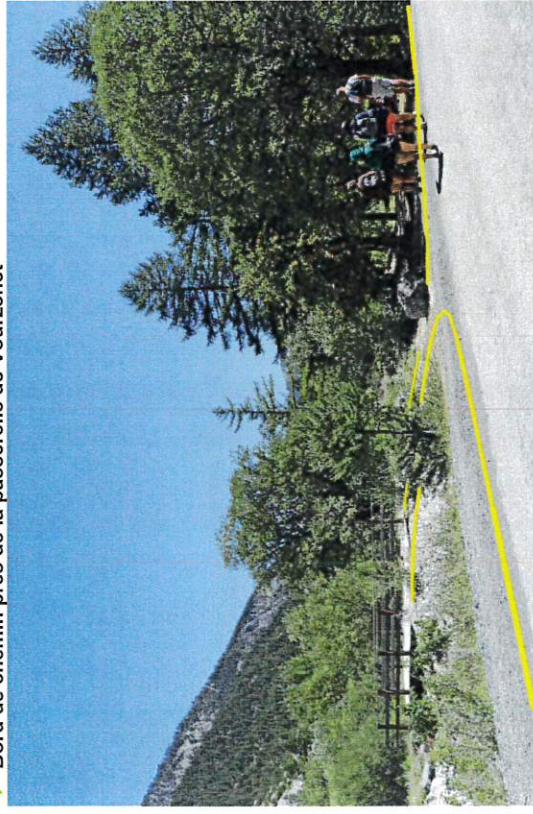
Stationnement en bord de chemin supprimé pour limiter les accès à la plaine de Vourzenet, où l'on constate camping et feux, dangereux. Mise en défens par rondin bois au sol. Renaturation naturelle en prairie.

4.10. P 19



Poches de stationnement en bord de chemin, proche de la passerelle donnant accès à la plaine de Vourzenet (secteur de camping et feux, dangereux). Mise en défens par rondin bois au sol. Renaturation naturelle en prairie.

➡ Bord de chemin près de la passerelle de Vourzenet



Mise en défens par clôture agricole car la passerelle est utilisée par les troupeaux en pâture sur la plaine de Vourzenet. Régénération naturelle en prairie et à long terme en ripisylve.

➡ Stationnement en bord de chemin en mont et en avant du P20

Suppression par mise en défens du bord du chemin des Granges par rondin bois au sol. Renaturation naturelle en prairie.



5. BILAN STATIONNEMENT REAMENAGE et SUPPRIME

N° Parking Bord de chaussée	Capacité Actuelle	Capacité projetée
P0	12	12
P1	50	3PMR+38
P2	58	55
P3	85	45
P4	20	0
P5	25	23
P6	70	66
BDR 1	5	0
BDR 2	5	0
BDR 3	6	0
BDR 4	2	0
P7	44	19
P8	80	80
BDR 5	3	0
P9	15	15
BDR 6	3	0
P10	18	0
P11	6	0
P12	10	0
P13	5	0
P14	6	0
P15	27	34
P16	40	0
P17	5	0
P18	6	0
P19	30	0
BDR 7	5	0
BDR 8	8	0
BDR 9	6	0
BDR 10	10	0
P20	28	25
BDR 11	15	0
P21	28	23
P22	19	12
Total	755	450

En conclusion

Ce projet permet de diminuer significativement le stationnement en Vallée Etroite (suppression d'environ 300 places soit 40%).

Les parkings maintenus sont réaménagés : amélioration des revêtements de sol (mélange terre pierre enherbé et grave compactée, ponctuellement empierrément), plantations d'essences locales pour cloisonner et ombrager le stationnement.

Les travaux de terrassement sont limités à 2 parkings (P2, P3) dans un esprit d'équilibre des matériaux et de lissage des pentes.

Les parkings supprimés et les accotements de chemins sont mis en défens en fonction de leur environnement paysager : rondin bois posés au sol en milieu forestier, clôture agricole au droit de prairie, pierrier dans un contexte rocheux.

Les divagations de sentiers sont contraintes (fagots de bois et renaturation naturelle) et 2 places à feu mises aux normes.

Cette vision d'ensemble de gestion de la Vallée Etroite se décline en 2 phases de travaux :

- A court terme aménagement des parkings proches du hameau des Granges et de La Bergerie,
- A moyen terme les stationnements en aval de la Bergerie.

La fermeture de la Vallée Etroite aux VL, une partie de la journée en haute saison, et la desserte par navette bus, fait partie du dispositif de réorganisation de l'accueil, tout comme le maintien d'une surveillance et verbalisation si besoin du camping sauvage et des feux.

L'objectif est d'offrir aux visiteurs des paysages et des milieux naturels d'une vallée Alpine remarquable et préservée.

Conservé temporaire	Conservé aménagement	Supprimé renaturé
------------------------	-------------------------	----------------------

